



Shawinigan, malade de son hôpital

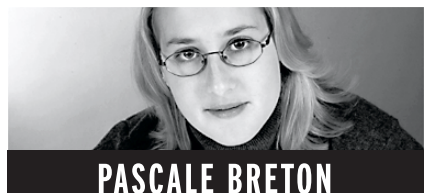
Un texte d'Alexandre Sirois
page B3

Exploit sportif ou pharmacologique?

Le dernier cri en matière de dopage... et d'antidopage, par Emmanuel Tani-Moore
pages B4 et B5

La Presse

CAHIER B | LA PRESSE | MONTRÉAL | SAMEDI 27 JUILLET 2002



PASCALE BRETON

Dans le monde conservateur de la politique, très peu d'homosexuels décident d'afficher leur orientation. Peur de la réaction des électeurs et des collègues, crainte de voir leur carrière marginalisée, la grande majorité des homosexuels tiennent à garder le secret sur leur vie privée. D'autres, par contre, ne s'en cachent pas et font même des droits des homosexuels leur cheval de bataille politique. À l'occasion de la semaine de la fierté gaie, La Presse vous présente quelques-uns d'entre eux.

LA POLITIQUE ET LE PLACARD



Malaise chez les parlementaires homosexuels

QUÉBEC — Le relatif consensus politique sur les droits des gais camoufle encore un certain malaise chez les parlementaires homosexuels. Vie privée, questionnent les uns pour éluder la question, alors que les autres craignent de se fermer les portes du Conseil des ministres.

Des remarques comme celle faite au printemps dernier par l'allianciste Cheryl Gallant, qui avait lancé à la Chambre des communes, « Demande-le donc à ton petit ami », à l'endroit du ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, contribuent à alimenter le malaise des politiciens gais. D'autant plus que M. Graham, comme plusieurs, n'a jamais confirmé son homosexualité. Questionné sur le sujet, il a souvent indiqué que sa vie privée n'a rien à voir avec sa carrière politique.

Les politiciens doivent-ils sortir du placard ? En 1988, 11 ans après avoir été élu pour la première fois

député de Burnaby-Douglas, en Colombie-Britannique, le néo-démocrate Svend Robinson a été le premier député à se déclarer ouvertement gai.

« Aujourd'hui, quand un député annonce qu'il est gai, ce n'est pas une nouvelle éclatante. Mais en



1988, nous étions très peu nombreux. J'étais le premier député à le faire. J'ai eu des menaces, mon bureau a été saccagé. En 2002, on connaît plusieurs politiciens gais, même des ministres provinciaux. Les gens jugent les élus à leur mérite, pas sur le fait d'être gai, ce n'est plus une nouvelle », déclare M. Robinson.

Ministre délégué aux Relations

avec les citoyens et à l'Immigration du Québec, André Boulerice affirme que dès son entrée en politique, il n'a jamais caché son orientation sexuelle. Sans faire une annonce publique, il ne s'est jamais inventé une « M^{me} Boulerice » dans les rencontres officielles et ses électeurs ont toujours su à quoi s'en tenir.

« À l'époque, j'avais dit à mon père : Papa, j'ai un handicap, je suis gai. Et mon père m'avait dit : Ce sera un handicap si tu le caches, pas si tu le dis. Les citoyens aiment les gens honnêtes, alors ne te cache pas, dis-leur », se rappelle celui qui est député de Sainte-Marie-Saint-Jacques — qui inclut le Village gai — depuis 1985.

Véritable référence dans la défense des droits des gais et lesbiennes, le député bloquiste d'Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, a quant à lui décidé de s'afficher en

1994, quelques mois après avoir été élu pour la première fois.

En l'an 2000, dans le cadre de la Semaine de la fierté gaie à Montréal, ce fut au tour du ministre des Affaires municipales et de la Métropole, André Boisclair, de parler ouvertement de son homosexualité lors d'une entrevue à l'hebdomadaire culturel Voir.

Plusieurs députés et ministres, principalement au fédéral, continuent cependant de taire leur homosexualité. « Malgré tout, et particulièrement au Canada anglais, le modèle de famille traditionnelle avec homme, femme et enfants demeure encore très attractif. Avec les familles reconstituées, le Québec est en avance », croit M. Ménard.

Ces courants ultra-conservateurs contribuent, selon lui, à maintenir les tabous.

Voir PLACARD en B2

PLACARD

Suite de la page B1

« Il y a encore des députés, particulièrement ceux qui ont des aspirations ministérielles, qui pensent qu'afficher leur homosexualité peut nuire à leur carrière. Ils ont peur que leur électorat ne comprenne pas », affirme M. Ménard.

L'âge est aussi un facteur important au moment de faire son *coming out*, souligne de son côté M. Robinson. « C'est parfois difficile, surtout pour les élus de la génération des 55-60 ans. Leur expérience a toujours été de vivre dans la clandestinité, ce n'est pas facile pour eux, quelques-uns sont mariés. Il faut respecter le choix personnel des gens. »

Québec, société distincte

Au Québec, la situation est différente, croit M. Boulérice. Après tout, la province n'a-t-elle pas été la première, ce printemps, à adopter une loi reconnaissant l'union civile entre couples du même sexe ? « En tant que politicien ouvertement gai, je me fais souvent interroger par des collègues étrangers qui me demandent comment c'est, alors qu'eux doivent vivre dans la clandestinité la plus totale. J'avoue vivre une situation exceptionnelle », précise M. Boulérice.

Chez les femmes, déjà moins représentées en politique, l'homosexualité est vécue encore plus secrètement. L'an dernier, lors du dépôt du projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe — rejeté à la Chambre des communes — la députée néo-démocrate Libby Davies a été la première femme à parler ouvertement de sa conjointe.

« Lors du débat en Chambre, les élus parlaient tous de leur situation personnelle et pour la première fois, je me suis sentie bien de pouvoir en parler moi aussi », dit Mme Davies. Sa « sortie » n'a pas fait de vague, ni la manchette. Aujourd'hui, elle reçoit de nombreuses lettres de femmes qui la remercient.

« Vivre avec une femme ne pose pas de problème en 2002. J'ai reçu beaucoup de support de mes électeurs. J'avais toujours défendu les droits humains. Ça ne change pas. Par contre, je sais que pour plusieurs femmes, c'est encore difficile et tabou. »



Photothèque La Presse

Réal Ménard et Svend Robinson, respectivement député du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique, ont présenté, en février dernier, un pétition dénonçant la discrimination contre les couples du même sexe. En haut à droite, encore Svend Robinson avec, à l'avant-plan, le ministre des Affaires extérieures du Canada, Bill Graham, donnant son appui à un projet de loi autorisant les mariages de conjoints du même sexe. Ci-contre, le ministre québécois des Relations avec les citoyens et à l'Immigration, André Boulérice.



Beaucoup de chemin reste à parcourir

PASCALE BRETON

QUÉBEC — La communauté gaie a réalisé des gains importants depuis une dizaine d'années avec l'adoption de lois, autant à Québec qu'à Ottawa. Mais la tolérance de la société ne se traduit pas encore par son acceptation de la réalité homosexuelle.

C'est l'une des raisons pour lesquelles des politiciens comme Svend Robinson, Réal Ménard et André Boulérice ont pris la parole en 1998 pour inviter les gais et lesbiennes à sortir du placard. Comme élus, ces députés servent de modèles pour bien des jeunes gais.

« Nous sommes partout, y compris dans la vie politique, affirme le député de Burnaby-Douglas, en Colombie-Britannique, Svend Robinson. C'est très important d'en parler, surtout pour les jeunes, afin qu'ils puissent rêver de tout sans penser que leur orientation sexuelle puisse être une barrière. »

« Chaque fois qu'on intervient publiquement et qu'on parle de ce qu'on est comme personne homosexuelle, j'ai l'impression que c'est

positif dans le sens où les gens comprennent que nous ne sommes pas des violeurs d'enfants, ni des grandes folles ou des personnes à la vie sexuelle débridée », déclare le bloquiste de Hochelaga-Maison-neuve, Réal Ménard.

Comme chez les hétérosexuels, la communauté gaie inclut plusieurs réalités. Tous les homosexuels ne participent pas au défilé de la fierté gaie, tous ne veulent pas non plus adopter des enfants. Personnalité de la scène politique municipale et provinciale depuis 31 ans, le maire de Bécancour et ancien député libéral de 1985 à 1994, Maurice Richard, n'a jamais porté le flambeau de la cause même s'il n'a jamais caché son homosexualité.

« Il y a parfois des marginaux qui veulent se rendre plus visibles, qui relèvent ce défi-là. Mon rôle n'est pas de faire de la publicité pour les homosexuels, je n'en ai jamais eu le mandat et je ne le veux pas non plus. Je le laisse à d'autres », explique M. Richard qui, dans son rôle d'élu, contribue tout de même à faire avancer « la cause » des gais.

Selon lui, la société tolère beau-

coup plus les homosexuels qu'il y a 30 ans. Mais elle n'a pas encore atteint l'étape de l'acceptation. Plusieurs personnes ont de nombreux amis gais, mais ont de la difficulté à accepter que leur propre fils le soit. Être homosexuel demeure une marginalité. « Que ce soit dans le monde politique ou public, nous (les gais) sommes voués à l'excellence. Nous devons bien réussir. Si une personne marginale est vulgaire ou incompétente, c'est facile de tirer sur elle », croit le maire de Bécancour.

Les projets de loi présentés à Québec ou à Ottawa contribuent peu à peu à cautionner l'homosexualité. En faisant adopter à l'unanimité sa loi sur l'union civile, unique en Amérique du Nord, le Québec a fait une grande avancée en ce sens au printemps dernier. La loi reconnaît aux couples de même sexe les mêmes droits et privilèges qu'aux hétérosexuels, incluant celui de s'unir et d'adopter des enfants.

Le mariage, cependant, demeure une compétence fédérale. Et, à Ottawa, les débats autour des projets de loi concernant les gais suscitent davantage de polémique. Les pro-

vinces de l'Ouest, avec des courants ultra-conservateurs, sont souvent plus réfractaires aux droits des gais.

« Chaque fois que des projets de loi ont été présentés — pas nécessairement sur le mariage des gais, mais même sur la question des crimes haineux —, une vingtaine de députés libéraux ont voté contre. À certains endroits, le clergé est encore très fort », soutient le député Réal Ménard. Il rappelle d'ailleurs que l'ancienne députée de Centra Nova, Roseanne Skoke, a affirmé il y a quelques années que l'homosexualité est immorale et mine le droit des familles.

Lentement, le milieu politique évolue, à l'image de la société. Il faut se rappeler que l'homosexualité n'a été décriminalisée au Canada qu'à la fin des années 60. Depuis, des dizaines de projets de loi pour défendre les droits des gais ont été présentés.

« Il s'est passé quelque chose dans l'opinion publique pour que les gais aient des appuis réels, déclare le député Ménard. À mon avis, cela a à voir avec la visibilité que certaines personnes homosexuelles ont eu dans la vie publique. »

Un handicap sur la route de l'Élysée



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
LA PRESSE À PARIS

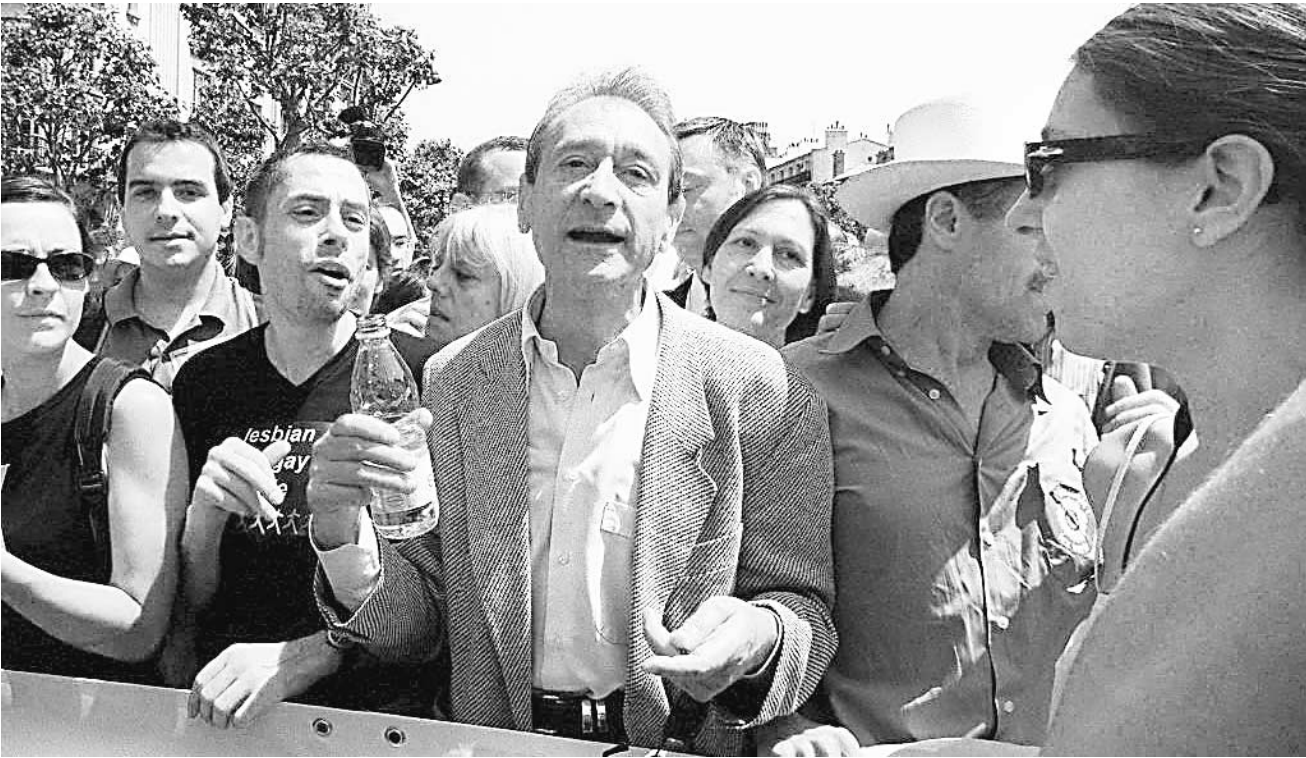
La surprise du 18 mars 2001 ne tient pas au fait que la capitale d'une France catholique, latine et méditerranéenne — et donc réputée « homophobe » — venait d'élire à la mairie une personnalité qui s'était, 17 mois plus tôt, ouvertement déclarée homosexuelle. Mais plutôt au fait que Paris venait de couronner un candidat jugé passablement terne, et qui n'était ni un premier ni même un deuxième choix des socialistes.

Six mois avant les élections municipales de mars 2001, personne n'aurait misé sur les chances de Bertrand Delanoë à la mairie de Paris. Tout simplement parce que devenu, faute de concurrent, le chef de la minuscule opposition socialiste en 1993, à l'époque où Chirac régnait sur les 20 arrondissements de Paris, Delanoë traînait avec lui l'image d'un second couteau, d'un fidèle et obscur lieutenant, certainement pas d'un chef.

Malgré l'évolution sociologique de Paris à l'orée du XXI^e siècle, la capitale (2,2 millions d'habitants intra-muros) demeurerait une place forte de la droite. Et les socialistes étaient à la recherche d'une vedette, d'une personnalité forte pour avoir une petite chance de remporter le scrutin de mars 2001. Ils avaient même un candidat idéal, taillé sur mesure pour cette fonction importante et prestigieuse : c'était Dominique Strauss-Kahn, alias DSK, numéro trois du gouvernement Jospin et brillant ministre de l'Économie et des Finances.

Chute du dauphin

L'affaire semblait réglée pour de bon, et personne ne semblait même songer à demander son avis — ou son feu vert — à ce « petit Chose » de Bertrand Delanoë, qui avait pourtant courageusement gardé le fort pendant toutes ces années. Et même réalisé le petit exploit d'arracher sept arrondissements sur 20 à la droite en mars 95 : le successeur



Photothèque La Presse

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, au défilé de la fierté gaie, en juin 2001.



pour la bataille décisive de mars 2001, où les chances de la gauche devenaient presque réelles, pas question de lui laisser le commandement.

« DSK » s'étant trouvé empêtré, fin 1999, dans une mauvaise affaire politico-financière — pour laquelle il devait être blanchi deux ans plus tard. Exit le candidat-miracle. Bertrand Delanoë ne trouvait pas pour autant la voie libre. Car, face à la candidature annoncée, à droite, de Philippe Séguin, qui passait alors pour un candidat redoutable, les socialistes lorgnaient de nouveau vers un « baron » du PS.

Or, justement, l'ancien ministre de la Culture, Jack Lang, éternel

champion des sondages de popularité dans la classe politique, avait été écarté du gouvernement Jospin en 97, et se morfondait à la présidence de la très honorifique Commission des Affaires étrangères.

À quelques jours du scrutin interne au PS, nouveau miracle pour la maison Delanoë : Jospin remanie son gouvernement et offre le ministère de l'Éducation à Jack Lang ! Cette fois, on est à la veille de l'investiture, et il devient impossible aux adhérents socialistes de ne pas choisir Delanoë. Ce qui fut fait, mais sans enthousiasme.

Un bon candidat

Malgré un style au premier abord effacé et ses airs de faux timide, Bertrand Delanoë, sans faire une campagne spectaculaire, a finalement été un bon candidat. Face à un Philippe Séguin empêtré dans les querelles de la droite, et qui avait choisi — bien à tort — la posture gaullienne du « sauveur de Paris » sans trouver le ton juste, le challenger socialiste a mené sans le moindre faux pas une campagne de « proximité », parlant environnement, création de places de crèches

et de logements sociaux. « Parisiens, votez pour quelqu'un qui vous ressemble », a-t-il répété au cours de la bataille électorale. Il avait sans doute visé juste.

Le fait que Bertrand Delanoë ait fait son « outing » (comme on dit à Paris), c'est-à-dire se soit déclaré homosexuel, le 22 novembre 1999 dans une émission de télévision, a été pour ainsi dire enregistré sans faire le moins du monde les manchettes. Ce n'était pas une grande révélation, puisque le même Delanoë, depuis quelques années, participait ouvertement au défilé annuel de la « Gay Pride ».

« Croyez-vous que votre « aveu » constituera pour vous un handicap dans la campagne à venir ? » lui avait demandé le journaliste. « On verra », avait répondu sobrement le candidat à la candidature socialiste.

Et, de fait, cet « aveu » savamment programmé à 17 mois du scrutin — « de manière à ce que le sujet ne parasite pas sa campagne », dit l'un de ses proches — n'a joué strictement aucun rôle au cours de la campagne. Ou plutôt : ce choix de clarté et de transpa-

rence — mais sans éclat — a été mis au crédit du candidat. Un « célibataire » à l'allure jeune, vivant dans un appartement de Saint-Germain-des-Près, circulant en Clio bleue, et dont la vie personnelle, en somme, ne regardait personne. Bertrand Delanoë se retrouvait dans l'air du temps, en phase avec une grande partie de la population de la capitale. D'ailleurs, les résultats parisiens, en avril 2002, de l'élection présidentielle, confirmaient cette évolution sociologique spectaculaire : le 21 avril, les Verts y obtenaient deux fois plus de voix que la moyenne nationale, l'extrême droite deux fois moins. Et aux législatives de juin, malgré la défaite de la gauche, les socialistes obtenaient la majorité des sièges de députés. On disait alors : c'est « le nouveau Paris de Delanoë qui a voté ».

Débuts prometteurs

Bertrand Delanoë est arrivé à l'Hôtel de Ville entouré d'une équipe jeune et motivée, où les Verts exercent une influence considérable. Des débuts prometteurs — et les succès politiques enregistrés au même moment par la gauche moderne — ont eu pour effet de propulser Bertrand Delanoë au premier plan politique.

Au milieu du désarroi qui a saisi le PS après ses défaites aux présidentielles et législatives, Delanoë n'a certes pas pris les dimensions d'un sauveur, mais en tout cas d'un gagneur. Donc, le voilà propulsé au rang de favori du PS dans une hypothétique candidature présidentielle...

Hypothèse pour le moins prématurée, et assez peu vraisemblable, et dont l'évocation a mis en rage le principal intéressé. Cette homosexualité qui n'a pas soulevé la moindre réaction ou remarque pendant la campagne municipale à Paris, serait pour le coup un réel « handicap » sur le chemin de l'Élysée. C'est en tout cas une hypothèse que, dans les milieux politico-médiatiques, on n'envisage pas sérieusement une seule seconde. Mais, indéniablement, le nouveau maire de Paris est devenu, non seulement une figure populaire, mais encore une puissance incontournable chez les socialistes et un éventuel « faiseur de Roi ».

SHAWINIGAN MALADE DE SON HÔPITAL

« S'ils m'obligent à y aller, je vais demander c'est quoi l'amende quand on n'y va pas. Je suis prêt à payer 2000 \$ pour ne pas y aller ! »



ALEXANDRE SIROIS

Pourquoi les urgences d'une poignée d'hôpitaux sont-elles dorénavant sur la liste noire des médecins du Québec ? Ceux-ci sont-ils cupides et égoïstes pour délaisser de cette façon les urgences des régions ? Le gouvernement y va-t-il trop fort en adoptant une loi d'exception ? La Presse a tenté de faire la lumière sur la crise qui perturbe le fonctionnement de certaines urgences du Québec en se rendant à Shawinigan, où la santé des urgences ne cesse de se détériorer.

SHAWINIGAN — Un simple passage à l'hôpital de Shawinigan ne permet pas de constater à quel point il souffre. De l'extérieur, ce bloc de béton aux allures de bunker ne dépare pas plus le paysage qu'autrefois. Pas de blessures apparentes à l'intérieur non plus : les urgences, pourtant malades depuis quelques années, ne semblent manifester aucun symptôme.

Alors qu'à Montréal, la plupart des urgences doivent faire face à des engorgements majeurs au quotidien, lorsque *La Presse* a visité l'hôpital de Shawinigan, une seule des civières occupées se trouvait dans un couloir. Dans la salle d'attente, une douzaine de personnes patientaient calmement. Seul un jeune garçon, en larmes, troublait la quiétude des lieux.

de la formation en médecine ou une rémunération différenciée, déplore M. Blais. Un médecin qui travaille à Sept-Îles gagne 140 % de ce que gagne un médecin qui travaille à Shawinigan. »

C'est pourquoi M. Blais donne entièrement raison au ministre de la Santé, François Legault, qui répète sur toutes les tribunes qu'il est temps de revoir la façon dont les médecins sont répartis sur le territoire du Québec et dans les diverses régions. « On est la région la moins desservie en effectifs médicaux au Québec », explique celui dont l'établissement doit compter sur des médecins-dépanneurs pour assurer l'offre de services aussi importants que la radiologie et l'obstétrique.

La façon dont les médecins sont répartis entre les divers établissements d'une même région est aussi à la source de la crise au CHCM.



Claude Blais

Car le système est ainsi fait qu'il y a peu d'avantages pour un médecin à travailler dans les urgences d'un hôpital comme celui de Shawinigan.

S'appauvrir aux urgences

« Les médecins quittent entre autres parce que la rémunération n'en vaut pas la chandelle, déclare le chef des urgences de l'hôpital de Shawinigan, Simon Berthelot. Le médecin va décider d'aller travailler en bureau parce qu'il va gagner beaucoup plus ou qu'il va avoir un salaire à tout le moins égal, mais sans se taper le trouble d'être à l'urgence, de faire des quarts de nuit, de soir et de jour. »

« On n'a pas l'attrait des régions universitaires. Et on n'a pas non plus les leviers des régions éloignées. »

plus la garantie que les services des urgences seraient couverts », affirme la directrice générale de la région régionale de la Mauricie, Michèle Laroche.

En poste depuis quelques années, M^{me} Laroche en arrive aussi à la conclusion que la façon dont la liste des médecins-dépanneurs est gérée, est un autre obstacle au bon fonctionnement des urgences des hôpitaux comme celui de Shawinigan. « Actuellement, un médecin peut donner la priorité au maintien des services dans une urgence secondaire alors qu'une urgence hospitalière en a besoin. »

Cupides et égoïstes, les médecins d'aujourd'hui ? Là n'est pas la question, réplique M. Berthelot, âgé de 29 ans. Il pense que l'attitude des médecins est le reflet des valeurs actuelles, et que c'est plutôt sur l'ensemble de la société qu'il faudrait s'interroger.

« Est-ce que d'autres personnes, ailleurs dans la société agiraient différemment dans un contexte semblable à celui où sont placés les médecins, c'est-à-dire le choix de faire une carrière un peu moins trépidante, mais plus payante et plus calme ? Je pense que tout le monde ferait le même choix sauf ceux qui sont les plus motivés. »

Se mordre la queue

Un peu comme un serpent qui se mord la queue, plus l'hôpital de Shawinigan souffre, moins il devient attirant. Tellement que la seule perception est devenue un des facteurs sur lesquels il faut compter lorsqu'on tente d'expliquer pourquoi l'établissement est sur la liste noire de tant de médecins.

« L'établissement commence à être entaché par une réputation d'hôpital où la pratique est lourde, où on est susceptible d'être plus souvent de garde, où il y a des difficultés pour stabiliser les équipes autant au niveau des omnipraticiens que des médecins spécialistes », indique M^{me} Laroche.

Le bouche à oreille ne risque pas non plus d'aider. Un médecin qui a déjà travaillé aux urgences de l'hôpital a confié à *La Presse*, sous le couvert de l'anonymat, que son expérience a été horrible et que la direction n'offre pas le soutien requis. Il reproche notamment aux gestionnaires actuels de ne pas ouvrir suffisamment de lits aux étages et de provoquer artificiellement l'engorgement des urgences.

« Ce sont des conditions invivables (...) Je suis parti avec un sentiment d'impuissance. On ne sentait aucune volonté de la part de l'administration de nous épauler ou de faire des changements », déclare ce médecin. Il montre aussi du doigt la charge de travail « démesurée », le manque de disponibilité des trop rares spécialistes et le nouveau mécanisme de plaintes.

Le séjour de ce médecin a été si désagréable qu'il songe même à défier la loi d'exception s'il est sélectionné pour retourner donner un coup de pouce aux urgences de Shawinigan. « S'ils m'obligent à y aller, je vais demander c'est quoi l'amende quand on n'y va pas. Et si ça coûte juste 2000 \$, je n'irai pas. Je suis prêt à payer 2000 \$ pour ne pas y aller ! »

Mais pourquoi n'a-t-on rien fait, en Mauricie, pour résoudre le problème criant des urgences de Shawinigan, comme l'avait expressément demandé le coroner Trahan en juillet dernier ? Des démarches ont été entreprises, a-t-on expliqué. Mais ce n'était visiblement pas suffisant. Et certaines initiatives souhaitées n'ont simplement jamais vu le jour.

L'hôpital comptait beaucoup sur une proposition du ministère concernant la mise sur pied d'un plan de jumelage de l'hôpital de Shawinigan avec un établissement mieux nanti d'une zone urbaine. Ce dernier aurait dû, avec une partie de ses ressources et en vertu de ce plan, assurer le fonctionnement de l'hôpital à bout de souffle. « On n'a jamais réussi à faire passer une telle entente », dit M. Blais, dépité. Les établissements ciblés, à Montréal et à Québec, n'ont pas répondu au S.O.S. de Shawinigan.



Photos ROBERT NADON, La Presse

C'est en grande partie à cause des problèmes aux urgences de l'hôpital de Shawinigan que Québec vient d'adopter une loi d'exception pour obliger les médecins à maintenir les urgences de la province ouvertes 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Le calvaire d'une région « intermédiaire »

Pourtant, les problèmes de l'hôpital de Shawinigan, officiellement désigné comme le centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie (CHCM), sont identifiés depuis un certain temps. À la base se retrouve un problème plus vaste qui touche toute la Mauricie.

Côté médecine, la région est littéralement branchée sur un respirateur artificiel. Tous les établissements de type hospitalier en Mauricie doivent constamment faire appel à des médecins-dépanneurs pour assurer leur bon fonctionnement, indique le directeur général de l'hôpital de Shawinigan, Claude Blais. La Mauricie paie cher son statut de « région intermédiaire », qui n'est pas assez loin des grands centres pour être considérée comme une région éloignée.

« On n'a pas l'attrait des régions universitaires. Et on n'a pas non plus les leviers des régions éloignées, où il y a par exemple des stages obligatoires prévus au cours

« Mon père l'a payé de sa vie »

SUR PAPIER, les problèmes de l'hôpital de Shawinigan semblent être divers éléments d'une vaste équation mathématique un peu abstraite que personne ne prend le temps de résoudre. Mais sur le terrain, la famille de Claude Dufresne insiste pour rappeler que ce problème est plus que théorique et que si on l'avait réglé à temps, une vie aurait peut-être pu être sauvée.

La veuve et le fils de M. Dufresne, Denise et Yan, assistent avec amertume à la partie de bras de fer qui oppose encore aujourd'hui les médecins et le ministère de la Santé. Ils somment les deux parties de cesser au plus vite de s'entre-déchirer et les pressent



Yan Dufresne

d'agir. « Une vie ça n'a pas de prix. C'est impensable ce qui est arrivé », dit M^{me} Dufresne.

« Les médecins disent que c'est la faute du gouvernement et le gouvernement dit que ce sont les médecins qui ne veulent pas négocier et qu'ils sont gâtés. Mais ils sont tous responsables, affirme Yan, âgé de 25 ans. C'est à eux de s'asseoir et de s'entendre. Dès aujourd'hui. »

Tant Yan que sa mère estiment

que la loi d'exception était un mal nécessaire. Ce qu'il fallait par-dessus tout, à très court terme, c'était rouvrir les urgences la nuit, soutenir-ils. Mais ce n'est pas assez. Ils exigent que des solutions à long terme soient trouvées le plus tôt possible.

« C'est un manque de responsabilité totale de la part des médecins, des gestionnaires et du gouvernement, renchérit Yan. C'est eux qui doivent régler le problème ensemble. Parce que des problèmes comme ça, il ne devrait pas y en avoir. C'est nous qui payons aujourd'hui pour ça. Mon père l'a payé de sa vie... Et j'espère que ça va se régler. »

EXPLOIT SPORTIF OU



EMMANUEL TANI-MOORE

Érythropoïétine. Darbepoetin alfa. Epoïetin delta. En se rapprochant de plus en plus des substances produites naturellement par le corps, la pharmacie du parfait tricheur sportif présente un défi plus grand que jamais. Tous les espoirs se tournent maintenant vers l'Agence mondiale antidopage nouvellement installée à Montréal. A-t-elle les moyens de ses ambitions?

«Dopé, dopé !» ont lancé cette semaine des spectateurs à Lance Armstrong, l'Américain qui va remporter demain le Tour de France pour la quatrième année consécutive.

Manifestement, les amateurs de sport sont de plus en plus sceptiques face aux petits et grands exploits. Et c'est là tout le défi de la nouvelle Agence mondiale antidopage (AMA): redonner une certaine crédibilité au sport.

Les outils de l'AMA: un budget annuel de 20 millions US, 30 millions US sur cinq ans destinés exclusivement à la recherche et un code mondial antidopage en chantier. «Notre objectif principal dans les prochaines semaines sera de s'assurer que soit adopté le Code mondial antidopage de façon universelle, a dit en entrevue téléphonique le président de l'AMA, Richard Pound. Il s'agira alors du progrès le plus impor-

tant jamais réalisé dans la lutte antidopage.»

C'est aux Jeux d'Athènes que ce code universel sera utilisé pour la première fois. D'ici là, fédérations sportives et gouvernements devront y avoir adhéré pour le mettre en application dans toutes les disciplines sportives. Croit-on vraiment que tous les pays s'y plieront? «Si certains refusent d'y souscrire, ils seront perçus comme de véritables hypocrites !» note Christiane Ayotte, directrice du laboratoire de contrôle du dopage de l'INRS-Institut Armand-Frappier, à Montréal.

Pour la première fois, le Comité international olympique semble manifester une réelle volonté politique de lutter contre le dopage

Chose certaine, ce n'est pas qu'un petit ménage qui s'annonce. «Il y a en ce moment autant de listes de substances interdites que de fédérations. Les athlètes ne s'y retrouvent pas, les laboratoires non plus, poursuit le Dr Ayotte. Le succès de la

lutte antidopage viendra de la cohérence des interventions. Les athlètes ne doivent pas sentir qu'il y a un double discours. Actuellement, tout le monde est pour la vertu, mais tout le monde veut les médailles !»

Cette fois, la révolution annoncée est-elle vraiment sérieuse? En tout cas, la volonté politique semble y être pour la première fois, comme en fait foi le budget quinquennal de 30 millions US de l'AMA consacré exclusivement à la recherche.

Du jamais vu pour le Dr Ayotte qui, au fil des 20 dernières années, a peiné ferme pour financer ses activités. «Le CIO a beaucoup d'argent, mais n'en a jamais eu pour les recherches. On s'est servi du paravent des coûts des tests pour ne pas en faire.»

L'optimisme règne pour l'heure aussi bien chez les principaux acteurs de la lutte antidopage que chez les observateurs de la scène sportive. «Des athlètes moins doués tenteront toujours de compenser leur manque d'aptitudes naturelles en consommant des substances interdites, croit Jean-Paul Baert, directeur général de la Fédération d'athlétisme du Québec. C'est pourquoi il est important que tous les athlètes soient soumis aux mêmes règles en matière de dopage.»

■■■

Trois générations de substances dopantes

La lutte de l'Agence mondiale antidopage se concentre sur trois fronts. Si l'un est déjà conquis et que le deuxième est en voie de l'être par la mise au point d'un test simplifié, la menace vient maintenant d'une toute nouvelle substance, la Dynepo, si récente que les chercheurs n'en savent encore à peu près rien.

► L'ÉRYTHROPOÏÉTINE (EPO)

Médiatisée dans la foulée du Tour de France de 1998, l'érythropoïétine est une hormone naturelle produite par les reins qui améliore l'endurance en augmentant la production de globules rouges, porteurs d'oxygène.



Photo PC

Le tri athlète canadien Kelly Guest, de la Colombie-Britannique, était atterré hier après l'annonce de son retrait des Jeux du Commonwealth. Un échantillon fourni par Guest lors de la Coupe du monde de triathlon, le 14 juillet, a révélé la présence d'une faible quantité (3,06 parties par million) de nandrolone, un stéroïde anabolisant apparenté à la testostérone qui facilite le développement de la masse musculaire. Le jeune homme clame son innocence et avance que ses suppléments alimentaires ont pu être contaminés.



De nouveaux produits indécélables se profilent à l'horizon et pourraient ternir les prochains exploits cyclistes.

Photo AP

PHARMACOLOGIQUE?

C'est depuis le début des années 80 qu'il est possible de synthétiser en laboratoire l'EPO à partir de cellules de hamster. Détournée de son usage thérapeutique, cette EPO artificielle dite «recombinante» améliorerait d'environ 10 % le rendement des athlètes.

Longtemps indécélable, il est maintenant possible de détecter l'EPO artificielle dans le corps humain et de la différencier de l'EPO naturelle par un double test sanguin et urinaire mis sur pied à la fin des années 90.

Lors des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City, des tests sanguins rapides et peu coûteux ont été effectués sur les lieux des compétitions. Seuls les athlètes avec des paramètres sanguins jugés anormaux ont été soumis au test urinaire, plus difficile à réaliser à grande échelle puisqu'il prend de trois à quatre jours à produire. Un résultat positif reposait sur les résultats des deux tests combinés.

Bien que satisfaite des résultats obtenus, l'AMA souhaite mettre au point un test plus simple et efficace pour détecter l'EPO. «Il nous faut le test le plus simple que la science puisse nous offrir. Deux experts indépendants sont en train d'étudier l'efficacité du test de dépistage actuel de l'EPO. J'attends leur rapport d'ici septembre», a déclaré Richard Pound, président de l'AMA.

➤ **LA NESP**

Commercialisée depuis le mois de septembre sous le nom d'Aranesp et communément appelée Nesp, la darbepoétin alfa a des effets identiques à ceux de l'EPO, quoique plus durables. Au lieu de s'injecter deux ou trois doses d'EPO par semaine, l'athlète n'aurait plus qu'à prendre de deux à quatre doses par mois.

Nettement différente de l'EPO naturelle, la Nesp n'a pas réussi à brouiller les cartes bien longtemps. Elle a été détectée dès les derniers Jeux olympiques d'hiver chez les fondeurs Johann Muehlegg, Larissa Lazutina et Olga Danilova, qui avaient remporté huit médailles à eux trois.

➤ **LA DYNEPO**

Parmi les derniers produits dopants à avoir fait leur apparition, une nouvelle version de l'EPO, l'epoietin delta, fait énormément jaser.

Actuellement à l'essai sur plus de 1400 patients, ce médicament anti-anémique, connu sous le nom de Dynepo, serait indétectable car produit génétiquement à partir de cellules humaines et non animales comme l'EPO artificielle. Sa forme serait donc très près de l'EPO naturelle, ce qui fait craindre le pire.

Le Dr Ayotte reconnaît que la Dynepo circule actuellement chez l'élite sportive du cyclisme. «C'est un nouveau produit de plus en plus répandu en Europe. C'est incroyable que des athlètes aient ce produit dans les mains pendant que nous, nous avons de la difficulté à en obtenir !»

Au lieu d'attendre que lui parviennent les dernières nouveautés en matière de dopage, Christiane Ayotte préfère cibler ses efforts sur l'amélioration des méthodes de détection déjà existantes, particulièrement en ce qui a trait à la première génération d'EPO, la plus répandue. Ses prochains travaux porteront sur le renforcement du test urinaire de l'EPO afin de le rendre plus «robuste et reproductible».



Des exemples de stéroïdes anabolisants : deca-durabolin, primobolan et testoviron

Photo PATRICK SANSFAÇON, La Presse



Photo AP

L'androstènedione, cette drogue tolérée au baseball, a aidé Mark McGwire à claquer 70 circuits en 1998.

D'inquiétants raccourcis vers la LNH



Photo PATRICK SANSFAÇON, La Presse
Natacha Llorens, de la Gendarmerie royale du Canada.

EMMANUEL TANI-MOORE

AU MOINS un jeune athlète sur cinq userait de substances dopantes, selon la Gendarmerie royale du Canada. Mais pour chaque athlète pas très propre, combien de médecins, d'entraîneurs et de parents complices ?

Plutôt que de cibler exclusivement les athlètes, les programmes de prévention misent de plus en plus sur leur entourage.

Dans la Ligue de hockey midget AAA, par exemple, tous les parents des joueurs de 14 à 16 ans sont obligatoirement rencontrés en début de saison. Chaque équipe de la ligue est de plus jumelée à un parrain-policier de la Sûreté du Québec, des services municipaux ou de la GRC.

Des pourparlers sont en cours avec la Ligue junior majeure du Québec pour

instaurer un programme semblable. «Il arrive que des jeunes hockeyeurs qui ont été bons pendant longtemps plafonnent tout d'un coup. Ils veulent faire le grand saut dans la Ligue nationale, mais leurs capacités sont limitées, explique Natacha Llorens, responsable du programme antidopage de la Gendarmerie royale du Canada. C'est à ce moment précis qu'ils commencent à consommer. Il faut à tout prix susciter une réflexion chez ces athlètes.»

Dans le hockey, l'éphédrine, puissant stimulant consommé avant un dur effort, compte parmi les produits dopants les plus répandus. Autorisée par la Ligue nationale de hockey, elle est cependant interdite par le Comité international olympique et par la Ligue nationale de football depuis le 1^{er} juillet.

Dans les salles d'entraînement, ce sont plutôt les stéroïdes anabolisants qui sont les plus en demande. Des produits tels que le winstrol et le deca-durabolin permettent d'augmenter la masse musculaire. L'androstènedione, un dérivé de stéroïde qu'utilisait le joueur de baseball Mark McGwire, est également répandu, d'autant plus qu'il est en vente libre aux États-Unis.

Utiles, les études ?

Le Secrétariat au loisir et au sport du Québec finalise une étude concernant la consommation de ces différentes substances dopantes par les Québécois. L'étude, qui sera rendue publique en septembre, sera assortie d'une série de mesures visant à outiller les entraîneurs.

Bien que louable, cette initiative est accueillie avec réserve par Natacha Llorens, de la GRC. «C'est bien beau d'avoir des outils comme un guide de l'entraîneur et un dépliant sur les drogues, mais il faut plus que ça pour sensibiliser et aller de l'avant dans la lutte contre le dopage. Le Québec a beaucoup de chemin à faire en matière de prévention et d'éducation auprès des jeunes.»



Photo PC

Les policiers font de la prévention de plus en plus tôt pour éviter que de jeunes joueurs de hockey ne succombent à la tentation.

Une médecine de cheval

EMMANUEL TANI-MOORE

LE DOPAGE SPORTIF n'a pas valu à Valérie Boulos la richesse et la gloire, loin de là. Maintenant remise d'une anorexie athlétique et déterminée à obtenir, sans artifice aucun, une place au sein de l'équipe nationale, cette karatéka québécoise lève le voile sur un sujet tabou.

Le début du calvaire de Valérie Boulos remonte à 1998. Une chance unique s'offre alors à elle : représenter le Canada à la Coupe du monde de karaté et aux Championnats du monde universitaires dans la catégorie des poids légers, soit la catégorie de poids inférieure à la sienne (poids moyens).

Forcée de perdre du poids rapidement, Valérie embauche un professeur d'université en physiologie pour la conseiller. Elle se soumet alors à une discipline d'entraînement très stricte. Elle devient vite sous-alimentée, surentraînée et surmenée.

Ayant une confiance absolue en son physiologiste, Valérie accepte sans broncher d'absorber divers cocktails de stimulants composés principalement d'éphédrine et de caféine. Elle ira même jusqu'à essayer le clenbuterol, une substance classée comme stéroïde anabolisant et issue de la médecine vétérinaire.

«Quand tu te consacres sans compter à ton sport, tu deviens vulnérable. J'étais au bout de mes limites, j'écoutais sans poser de questions. Perdre du poids était la seule chose qui comptait pour moi», explique Valérie.

Elle réussira finalement comme elle le souhaitait à participer aux deux compétitions internationales. Valérie notera toutefois de graves changements dans ses comportements. «Dopée, je n'étais pas la même personne. Je n'avais pas la même façon d'agir et de penser. C'était terrifiant.»

Un jour, faible et grelottante, Valérie décide de mettre un terme à sa débandade.

Elle souffre alors d'anorexie dite athlétique. Elle est passée de 60 à 42 kilos en moins d'une année. Il importe alors de redresser la barre. Elle met un terme à sa relation avec son physiologiste et prend rendez-vous avec une psychologue.

«S'il y a une chose que j'ai apprise de tout ça, c'est que je suis juste humaine et que j'ai des limites physiques et émotionnelles. Personne n'a un potentiel illimité. Pas même les plus grands athlètes !»

Après plusieurs mois de repos, Valérie a repris l'entraînement et tente aujourd'hui de faire de nouveau partie de l'équipe nationale féminine de karaté. Elle poursuit également des études en kinésiologie à l'Université de Sherbrooke. Plus mature, elle croit fermement que c'est l'engagement total et intègre qui donne de la valeur à une performance, quelle qu'elle soit.

Invitée maintenant à des conférences, Valérie raconte son expérience sans détour et rappelle que l'important, comme disait ce bon vieux de Coubertin... «Ce qui m'intéresse dorénavant dans le sport, c'est l'expérience unique offerte à toute personne d'optimiser son potentiel et d'approfondir sa connaissance de soi. Si tu mises sur toi et non sur les résultats, tu vas gagner à coup sûr.»

Photo ROBERT MAILLOUX, La Presse

«S'il y a une chose que j'ai apprise de tout ça, c'est que je suis juste humaine et que j'ai des limites physiques et émotionnelles», raconte Valérie Boulos.



Décès, prières, remerciements

900

Petites annonces

www.capresse.ca

INDEX DES DÉCÈS

BEAULIEU, Francis
Laval

BEAUNOYER, Marie-Chantal
St-Colomban

BÉLISLE, Roland
Montréal

BILLETTE (Turcotte), Irène
Montréal

BISAILLON, Jean Alain
Montréal

CASTONGUAY (Paré), Andrée
Gatineau

COMOLLI RAINVILLE, Françoise
Californie

DALTERIO (Rossi), Bruna

FERLAND (Duchesne), Claire
Montréal

GROU GOHIER, Estelle
Montréal

HAMAOUJI (Anawati), Nicole
Montréal

IASENZA (Maiorano), Iolanda
Montréal

LAMARCHE (née Levac), Irène
Montréal

LAMARCHE (Raymond), Diane

LAURIN, Fernand
Ste-Thérèse

MARCIL (Rivet), Germaine
Repentigny

McKENTY (Riley), Teresa

McNICOLL, Claire
Montréal

MIRAGLIA, Albert

MIRON-ETHIER, Marguerite

PAQUETTE, Maurice
Montréal

PARENTEAU, Soeur Marie, c.n.d.

PERRON ROUSSEL, Marie-Pier

PICARD (Fortin), Jeanne
Terrebonne

POIRIER, Claude
Rosemère

RENALD (Boulianne), Rita
Montréal

RINFRET, Pauline
Montréal

TREMBLAY, Claude
Montréal

VERHOEST, Donald
Laval

BISAILLON, Jean Alain

1942 - 2002

À Montréal, le 24 juillet 2002, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Jean Alain Bisaillon. Il laisse dans le deuil sa conjointe Monique Maurice, ses enfants Jean Alain Jr et Jean Marc, son père Jean Marie Bisaillon (feu Yvette Robert), ses frères Robert, André, Benoit, Bernard et Jean François, ses sœurs Yolande, Monique, Lucie et Colette ainsi que leurs conjoints et conjointes, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu le mardi 30 juillet à 14 h en l'église Notre-Dame des Anges, coin boul. Gouin Ouest et De Serres. La famille recevra les condoléances à l'église dès 13 h. Des dons à la Fondation de l'hôpital du Sacré-Coeur seraient appréciés.

CASTONGUAY (Paré), Andrée

La famille Castonguay a le regret de vous faire part du décès de madame Andrée Paré Castonguay, décédée au CHVO Pavillon de Gatineau, le 18 juillet 2002, à l'âge de 84 ans et 11 mois. Elle était l'épouse de feu Eustache Castonguay. Elle laisse dans le deuil ses enfants Linda, Jean, Maria et Hélène, ainsi que sa bru Francine Robert et son gendre Jean Martel, ses petits-enfants François, Christian, Sébastien (Valérie Murat), Alexandra, Geneviève, Jean-François et son arrière-petit-fils Antoine, ses sœurs Marthe et Denise Paré, ses beaux-frères et belles-sœurs des familles Paré et Castonguay, ainsi que ses neveux et nièces.

Le service religieux sera célébré le samedi 3 août à 11 h, en l'église St-Patrice de Rivière-du-Loup. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie à l'église. En témoignage de sympathie, des dons peuvent être faits à la Maison Michel Sarrazin au 2101, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1T 1P5.

Renseignements:
Tél.: (819) 568-2425 Téléc.: (819) 568-2426
Courriel: cfam@cfo.coop

COMOLLI RAINVILLE, Françoise

En Californie, à l'âge de 66 ans, Françoise est décédée paisiblement, entourée de son époux Gilles et de sa fille Christiane qui lui ont prodigué des soins extraordinaires, avec dévouement et compassion, depuis de nombreuses années. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses quatre enfants et ses petits-enfants, sa mère Marthe Pettitclerc Comolli, ses frères Jean et Lionel, sa sœur Louise Comolli Simard, ainsi que de nombreux autres parents et amis de Montréal.

Une messe commémorative aura lieu le mercredi 31 juillet à 11 h à la chapelle de la **Résidence Bois de Boulogne**
10 005, Bois de Boulogne, Montréal (Qc)

DÉCÈS



BEAULIEU, Francis

1984 - 2002

Accidentellement à Laval, le 25 juillet 2002, à l'âge de 18 ans, est décédé M. Francis Beaulieu. Il laisse dans le deuil sa mère Denise Proulx, son père André Beaulieu, ses frères Luc, Erik, ainsi que Linda, ses oncles, ses tantes, ses cousins et cousines, parents ainsi que de nombreux amis. Exposé au

Complexe funéraire Ste-Dorothée

Alfred Dallaire inc.

1350, autoroute 13 (sud boul. St-Martin) Ste-Dorothée, Laval

le dimanche 28 juillet de 9 à 12 h, de 13 à 17 h et à compter de 19 h, suivi à 20 h, d'une réunion de prières en la chapelle du complexe.

BEAUNOYER, Marie-Chantal

1958 - 2002

À St-Colomban, le 24 juillet 2002, à l'âge de 44 ans, est décédée Marie-Chantal Beaunoyer. Elle laisse dans le deuil son fils Nicholas-Pascal ainsi que ses parents, frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire régional Guay inc.

418, boul. Labelle (angle aut. 640)

Rosemère

le dimanche 28 juillet dès midi. Une réunion de prières suivra au salon à 16 h 30. Des dons à la Fondation de l'hôpital Sacré-Coeur, en la mémoire de Marie-Chantal Beaunoyer, seraient appréciés.



BÉLISLE, Roland

1916 - 2002

À Montréal, le 26 juillet 2002, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Roland Bélisle, époux de feu Mme Marthe Marchand. Il laisse dans le deuil ses enfants Nicole, Yves, Réal et Louise, leurs conjoints(es), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa sœur Thérèse (André Lalande) ainsi que plusieurs autres parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.

6625, Sherbrooke Est, Montréal

Les funérailles auront lieu le lundi 29 juillet à 10 h en l'église St-Jean Berchmans et de là au cimetière Repos St-François d'Assise. Heures des visites: dimanche de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, lundi matin dès 8 h 30.

BILLETTE (Turcotte), Irène

1917 - 2002

À Montréal, le 17 juillet 2002, à l'âge de 84 ans, est décédée Irène Turcotte, épouse de feu René Billette. Elle laisse dans le deuil ses filles Suzanne (Pierre Racine), Micheline (Angellino Cobetto) et feu Lorraine (Raymond Crevier), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. La famille désire remercier le personnel de la résidence Val des Arbres et du C.A. Lapinière pour leur dévouement et les soins prodigués. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.

222, boul. des Laurentides, Laval

Les funérailles auront lieu le lundi 29 juillet à 10 h en l'église St-Sylvain et de là au cimetière St-Vincent de Paul. Heures des visites: dimanche de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Société Alzheimer de Montréal seraient appréciés.



DALTERIO (Rossi), Bruna

Paisiblement, le 26 juillet 2002, est décédée entourée de sa famille, Bruna Rossi Dalterio, épouse de feu François Dalterio, mère chérie de Dominic Dalterio, Steve Dalterio, Ida Kelly (Dalterio), Elie Dalterio, François Dalterio et belle-mère de Diane Dalterio, William Kelly, Marian Dalterio et Diane Groulx, grand-mère bien-aimée de Angela, Dean, Marian Kelly, Stephen Kelly, Anthony, Linda, Lisa, Jason et arrière-grand-mère de Phillip Thresher, sœur de Angela, Kayla et Dean. Elle était la sœur de feu Guy Rossi et belle-sœur chérie de Carlo et Michel Dalterio. Elle sera regrettée par ses nièces, neveux et tous ceux qui l'ont connue.

La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg

9135, Airlie, LaSalle

www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le lundi 29 juillet à 11 h en l'église Marie Mère des Chrétiens, 7935, Lefebvre, LaSalle, et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La famille remercie le personnel de l'hôpital Mont Sinai (soins intensifs) pour leur chaleur et compassion. Heures des visites: samedi de 18 h à 22 h, dimanche de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, lundi dès 9 h.

FERLAND (Duchesne), Claire

1939 - 2002

À Montréal, le 25 juillet 2002, à l'âge de 62 ans, est décédée Claire Duchesne, épouse de Yvon Ferland. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Chantal (Yvan Savage), Martin (Sylvie Bélair) et Thierry (Kathy-Faye Pauls), ses petits-enfants François, Audrey, Kathryne, Marie-Eve, Dustin, Kevin et Sarah, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, parents et ami(e)s. La famille accueillera parents et ami(e)s au

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.

7388, boul. Viau, St-Léonard

Une réunion de prières aura lieu en la chapelle du complexe, le mercredi 31 juillet à 20 h. Heures de visite: mercredi dès 18 h.

GROU GOHIER, Estelle

Le service religieux sera célébré à 11 h 30 le samedi 3 août 2002 à l'église Notre-Dame du Bel Amour, 7055, Jean-Bourdon, Cartierville.

HAMAOUJI (Anawati), Nicole

Nicole Hamaoui, née Anawati, épouse de feu Roland Hamaoui, est décédée le 24 juillet 2002, à l'âge de 70 ans à l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal. Elle laisse dans le deuil son fils Jean, ses sœurs Marie-Liliane (en Egypte) et Marie-Thérèse (en Grèce) ainsi que les familles Zahos, Anawati, Hamaoui et Saikali. Nicole sera exposée au

Complexe funéraire Urgel Bourg

3955, ch. Côte-de-Liesse

coin Ste-Croix, Saint-Laurent

www.urgelbourg.com

le dimanche 28 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Les funérailles auront lieu le lundi 29 juillet en l'église orthodoxe St-George, 555, Jean-Talon Est, à 11 h. Au lieu de fleurs, des dons à l'église orthodoxe St-George seraient appréciés.

IASENZA (Maiorano), Iolanda

1931 - 2002

À Montréal, le 24 juillet 2002, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Iolanda Maiorano, épouse de M. Francesco Iasenza. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants et leur famille ainsi que de nombreux parents et amis. Elle sera exposée au salon

Alfred Dallaire inc.

1120, Jean-Talon Est, Montréal

le dimanche 28 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, le lundi dès 9 h 30. Les funérailles suivront à 11 h en l'église Notre-Dame de la Consolata, 1700, Jean-Talon Est, coin Papineau, Montréal, et de là au cimetière Le Repos St-François d'Assise pour la mise en crypte au Mausolée La Paix.



LAMARCHE (née Levac), Irène

1913 - 2002

À Montréal, le 25 juillet 2002, à l'âge de 89 ans, est décédée Irène Levac, épouse de feu Roland Lamarche. Elle laisse dans le deuil ses filles Carmen, Gisèle et Diane, ses petits-enfants Jean-Frédéric, Pierre-Emmanuel et Philippe-Aubert Messier, Sophie (Martin Bélanger) et Sébastien Leclerc, ses arrière-petits-enfants ainsi que ses neveux, nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances le dimanche 28 juillet 2002 à 10 h 30 au

Centre funéraire Côte-des-Neiges

4525, chemin de la Côte-des-Neiges

Montréal, Québec H3V 1E7

Tél.: 514-342-8000

Les funérailles auront lieu le dimanche 28 juillet à 11 h 30 en la chapelle du Centre funéraire Côte-des-Neiges. Au lieu de fleurs, un don à la Société Alzheimer du Québec serait apprécié.



LAMARCHE (Raymond), Diane

1923 - 2002

À Montréal, le 25 juillet 2002, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Diane Lamarche, épouse de feu Roger Lamarche. Elle laisse dans le deuil ses filles Johanne et Ninon, sa petite-fille Charlène, sa sœur Denise Vinet, son frère Gaétan Raymond et de nombreux amis(es). La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg

3955, Côte-de-Liesse (angle Ste-Croix)

St-Laurent

www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le mardi 30 juillet à 11 h en l'église St-Laurent (chapelle mariale), 805, boul. Ste-Croix, et de là au cimetière St-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures des visites: lundi de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

LAURIN, Fernand

1910 - 2002

À Ste-Thérèse, le 25 juillet 2002, à l'âge de 91 ans, est décédé M. Fernand Laurin, époux en premières noces de feu Cécile Petit, anciennement de Ville St-Laurent. Il fut reconnu pour son implication au sein de l'Assurance-Vie Desjardins. Il laisse dans le deuil ses enfants André (Sylvie Parizeau), Marguerite (Guenael Bihan), Jean et Guy (Lise Trépanier), ses quatre petites-filles Gabrielle-Anne, Karine, Miryam et Rachel, ses sœurs Marguerite, Aline et Suzanne (André Cardinal), neveux et nièces ainsi que de nombreux autres parents et amis, dont Paul (Marta), Maurice, André, Yvette et la famille Donatien. La famille recevra les condoléances le samedi 27 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, le dimanche dès 14 h au

Résidences funéraires Goyer Itée

57, rue Turgeon, Ste-Thérèse

Une réunion de prières sera célébrée le dimanche 28 juillet à 16 h en la chapelle du complexe. L'inhumation aura lieu au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges le lundi 29 juillet à 10 h 30. Au lieu de fleurs, des dons à Vision Mondiale, 1134, rue Ste-Catherine O., bureau 865, Montréal, Qc, H3B 5K2, 514-845-3737, seraient appréciés.

MARCIL, Germaine (née Rivet)

1908 - 2002

À Repentigny, le 26 juillet 2002, à l'âge de 94 ans, est décédée madame Germaine Rivet, épouse de feu Lucien Marcil. Elle laisse dans le deuil ses enfants Ghislaine (Lucien Millette) et l'abbé Richard Marcil. Exposée au salon funéraire

Alfred Dallaire inc.

438, Notre-Dame Est

le mardi 30 juillet à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le même jour à 13 h en l'église Notre-Dame-des-Champs, 187, Iboville, Repentigny, et de là au cimetière Repos Saint-François d'Assise.

McKENTY, Teresa (née Riley)

À son domicile, entourée de sa proche famille, le 25 juillet 2002, à l'âge de 88 ans, est décédée à la suite d'un cancer, Teresa Riley, épouse bien-aimée de feu Leo D. McKenty. Elle laisse dans le deuil ses filles, Linda et Leona, ses beaux-fils, Peter O'Neill et Yves Delisle, sa sœur Rita (Gerard Geseron), ses petites-filles Michelle et Christine Delisle, ainsi que de nombreux neveux et nièces des familles Riley et McKenty et autres parents et amis. Elle sera exposée à la résidence funéraire

Kane & Fetterly

5301, boul. Décarie

le samedi de 14 h à 17 h et le dimanche de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. La messe funéraire aura lieu à l'église St-Malachie le lundi 29 juillet à 10 h. Enterrement au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital St-Mary au programme de soins palliatifs à domicile ou au V.O.N. Montréal inc. seraient grandement appréciés.

Vous pouvez faire parvenir votre message de condoléances à www.kanefetterly.qc.ca.



McNICOLL, Claire

À l'Hôpital général de Montréal, le 26 juillet 2002, à l'âge de 59 ans, est décédée madame Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue de l'Université de Montréal. Elle avait également été directrice générale de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), directrice de l'enseignement et de la recherche à la Télé-Université et vice-rectrice aux Communications de l'UQAM.

Elle laisse dans le deuil son mari Jean-Claude Robert, ses frères et sœurs Jacqueline (Georges Beauchamp), Renée, Lise, Denise, Bernard (Josée Babin), Lorraine (Chedli Belhadi) et Jacques, ses belles-sœurs et beaux-frères Louise (Louis Gascon), Hélène (Jean Dumas), Pierre et François (Josée Bourgon), ainsi que ses nièces Élise Beauchamp, Sophie Babin-McNicoll et son neveu Olivier Babin-McNicoll.

La famille recevra les condoléances le lundi 29 juillet et le mardi 30 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h au salon

Alfred Dallaire inc.

1111, Laurier Ouest, Outremont

Les funérailles auront lieu en l'église St-Viateur d'Outremont (angle Bloomfield et Laurier Ouest) le mercredi 31 juillet à 11 h. Votre témoignage de sympathie peut se traduire par un don à la Fondation de l'Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3J7.

MIRAGLIA, Albert

1917 - 2002

Le 25 juillet 2002, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Albert Miraglia, époux de feu Alice Parissi. Il laisse dans le deuil sa compagne Mme Yvette Lepage, ses enfants Rosette, Blaise (Claire St-Jean), Paulette (Sélim Toutounji), sa belle-fille Lyse de Montgallard, ses petits-enfants Nathalie, Julie, Marie-Josée et Valérie, ses arrière-petits-enfants ainsi que sa sœur Antoinette Miraglia Parissi et autres parents et amis. Il sera exposé au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.

2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval

le lundi 29 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le service religieux aura lieu en l'église Bon Pasteur, rue Laurier, angle Dussault, Laval, le mardi 30 juillet à 10 h, suivi de l'inhumation au cimetière Repos St-François d'Assise. Mardi salon ouvert à 9 h. Des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés.

MIRON-ETHIER, Marguerite

1922 - 2002

À la Résidence Fernand Larocque, le 25 juillet 2002, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Marguerite Ethier, épouse de feu Jean-Louis Miron. Elle laisse dans le deuil ses enfants Louise, Michel (Lise Bellefleur), Marie-Andrée (Gilles Béland), Pierre et Denyse, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, sa sœur Claire (Bernard Branchaud), ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et autres parents et amis. Elle sera exposée au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.

2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval

le dimanche 28 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Une liturgie de la Parole aura lieu en la chapelle du complexe le même jour à 20 h. Des dons à la Société Alzheimer du Québec seraient appréciés. Remerciement tout spécial au personnel de la Résidence Fernand Larocque pour leur dévouement.

Complexe funéraire Magnus Poirier inc.

10300, boul. Pie IX, Montréal-Nord

Une célébration religieuse aura lieu à la chapelle le lundi 29 juillet à 11 h et de là au cimetière Repos St-François d'Assise. Heures des visites: dimanche 28 juillet de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

PARENTEAU, Soeur Marie, C.N.D.

(S.S. Marie-de-l'Espérance)

Décédée à l'Infirmière Notre-Dame-de-Bon-Secours, le vendredi 26 juillet 2002, à l'âge de 87 ans et 2 mois, dont 65 ans de vie religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. Elle était la fille de feu Aimé Parenteau et de feu Marie-Louise Tremblay. Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil sa sœur Bibiane, ses frères Julien (Jacqueline Boisvert) et Louis (Denise Rhéaume), sa belle-sœur Mme Lucille Daigle, de nombreux neveux et nièces. Exposée le lundi 29 juillet de 16 à 21 h. Célébration de prières le même jour à 19 h 30. Funérailles le mardi 30 juillet à 10 h à la

Maison mère

4873, avenue Westmount, Montréal

L'inhumation suivra au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Direction funéraire Alfred Dallaire inc.



PERRON ROUSSEL, Marie-Pier

1980 - 2002

Après un long combat contre la fibrose kystique, est décédée à St-Eustache, le 24 juillet 2002, à l'âge de 21 ans, Marie-Pier Perron Roussel. Elle était la fille de François Perron et de feu Maurice Roussel. Outre sa mère, elle laisse dans le deuil son ami de cœur précieux Hany, sa sœur Sophie ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines, autres parents et amis. Elle sera exposée au

Complexe funéraire Guay inc.

146, St-Louis, St-Eustache

Les funérailles auront lieu le lundi 29 juillet à 15 h en l'église de St-Eustache. Heures de visite: dimanche de 19 à 22 h, lundi dès 13 h. Des dons à l'Association québécoise de la fibrose kystique seraient appréciés.



PICARD, Jeanne (née Fortin)

1903 - 2002

À Terrebonne, le 25 juillet 2002, à l'âge de 99 ans, est décédée Jeanne Picard, épouse de feu Arthur Picard et mère de Robert (Micheline), Alain (Yvette), Ruth (Robert), Claude (décédé) et de Ronald. Femme exemplaire à tous les points de vue, Jeanne laisse dans le deuil parents et amis qui ont su l'apprécier et l'aimer sincèrement jusqu'à la fin. Elle demeurera pour toujours dans le cœur de ces derniers.

La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire St-François d'Assise

Urgel Bourg

6700, Beauharnais Est, Montréal

www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le lundi 29 juillet à 14 h en l'église Saint-Fabien (6455, De Renty, Montréal). La cérémonie religieuse sera suivie de la mise en crypte au mausolée La Paix du Repos St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures



Décès, prières, remerciements

900

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Remerciements



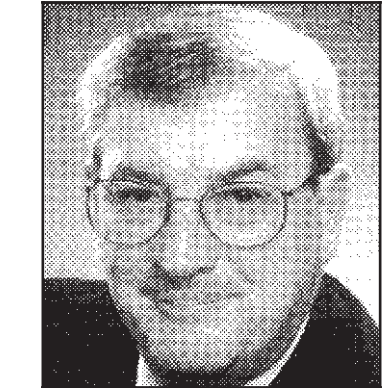
Marcoux J. Ernest
1915 - 2002

Turcotte (Marcoux) Simone
1913 - 2002

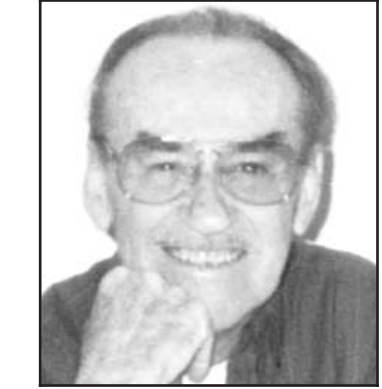
Les familles Marcoux et Turcotte remercient de tout cœur les nombreux parents et amis qui les ont soutenus lors des décès de Simone (15 mars 2002) et d'Ernest (8 juillet 2002).

«Mourir ce n'est pas finir... c'est continuer autrement»

REMERCIEMENTS



JEAN-FRANÇOIS ROBERT
Vous avez été nombreux à nous apporter sympathie et réconfort lors du décès de Jean-François Robert survenu le 20 avril 2002. Nous avons été très touchés et nous exprimons nos plus sincères remerciements.
Sa mère Mariette Robert et ses frères Gilles et Louis Robert.



VÉZINA, René
1922 - 2002
Profondément touchés par la délicatesse que vous avez eue en nous témoignant de nombreux gestes de sympathie lors du décès de René survenu le 25 juin 2002, nous tenons à vous remercier et vous assurer que vous avez été d'un très grand réconfort. Que chacun de vous trouve dans ces remerciements l'expression de notre reconnaissance et les considère comme personnels.
Son épouse Lucille et les enfants

PRIÈRES

PRIÈRE AU SAINT-ESPRIT
Saint-Esprit, toi qui éclairais tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue, sans dire la demande. T.D.S.

PRIÈRE INFALLIBLE À LA VIERGE
Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. Ô étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. Ô Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du cœur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. G.M.

PRIÈRE INFALLIBLE À LA VIERGE
Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. Ô étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. Ô Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du cœur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. Y.B.

PRIÈRE INFALLIBLE À LA VIERGE
Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. Ô étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. Ô Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du cœur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. C.M.

Remerciements au Sacré-Cœur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Cœur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Cœur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. H.B.

25e ANNIVERSAIRE



À la douce mémoire d'Émile Tousignant
Le temps n'a pas effacé le souvenir de l'homme généreux et courageux que tu as été.
Tes 12 enfants, leur conjoint et tes petits-enfants

REMERCIEMENTS

MERCI à Ste-Marguerite d'Youville pour faveur obtenue. E.H.
REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour faveur obtenue. N.R.
REMERCIEMENTS à la Vierge pour faveur obtenue. I.A.
REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour faveur obtenue. R.S.

Huit naufragés retrouvés dans une île

Presse Canadienne

HALIFAX — Le ministère fédéral de l'Immigration enquête sur l'étrange affaire de huit naufragés affirmant venir de Lituanie qui se sont retrouvés dans une île déserte, près de la côte de la Nouvelle-Écosse.

Des fonctionnaires tentaient hier de vérifier l'histoire de ces cinq femmes et trois hommes qui auraient été déposés, jeudi, à l'île Liscomb, où il n'y a que de la roche sur une douzaine d'hectares.

Âgés de 20 et 40 ans, les naufragés disent être débarqués dans l'île après que leur bateau, loué aux Açores, ait éprouvé des difficultés. Ils ont été aperçus d'un bateau de plaisance, après avoir passé huit heures dans l'île.

« Ils étaient en bonne santé, mais un peu affamés, a relaté le policier John Athanasiades, de la GRC. Nous pensons bien qu'un groupe criminel quelconque les a amenés jusqu'ici. »

Un navire de la garde côtière a entrepris une inspection, notamment dans les baies et échancrures de la côte, à la recherche d'un catamaran de neuf mètres qui, soupçonnent les autorités, aurait servi à ce trafic.

Les autorités ne savent pas s'il s'agit de réfugiés requérant l'asile ou de gens qui ont été pris dans le mauvais temps après s'être embarqués aux Açores, l'archipel portugais situé en plein océan Atlantique.

Aux fonctionnaires canadiens, ces voyageurs disent que Saint-Pierre-et-Miquelon était leur destination, mais, dans le mauvais temps, leur bateau aurait frappé un obstacle.

« Ensuite, ils auraient demandé au capitaine de les déposer dans l'île, indique Ron Heisler, du ministère de l'Immigration. »

D'après leurs papiers d'identité, les policiers ne pouvaient pas déterminer hier quelle est leur nationalité.

DU CARACTÈRE!



STATUT DE RÉFUGIÉ

Des Algériens veulent que le ministre Coderre réimpose le moratoire

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Un millier d'Algériens vivant à Montréal demandent au ministre de l'Immigration du Canada, Denis Coderre, de réimposer le moratoire qui, depuis cinq ans, permettait aux demandeurs algériens du statut de réfugié déboutés devant les instances officielles de demeurer au pays. Le moratoire a pris fin le 4 avril.

Au cours d'une conférence de presse tenue quelques heures avant une manifestation prévue dans le centre-ville de Montréal, les ressortissants algériens Smaïl Behlouli et Mohamed Cherfi ont fait valoir que leur pays d'origine était toujours la proie des terroristes.

« Le pays est en déconfiture totale. Le terrorisme y est aveugle, avec le risque de se retrouver au mauvais moment au mauvais endroit, de sorte qu'on ne sait pas où la mort nous guette », a soutenu M. Behlouli.

Reprenant des estimations établies par divers organismes, il y a eu en Algérie au cours des dix dernières années entre 100 000 et 150 000 morts, dont 1000 depuis janvier 2002 seulement, en plus de 8000 à 12 000 disparus.

« Encore dernièrement, en Kabylie, dans le nord du pays, il y a eu des enlèvements, des arrestations arbitraires et de la répression violente », a signalé M. Cherfi.



Photo ROBERT SKINNER, La Presse ©
Le ministre de l'Immigration, Denis Coderre.

En leur qualité d'organiseurs et de porte-parole du Comité d'action des sans-statut, les deux hommes ont demandé que cesse la déportation des Algériens vers les États-Unis et qu'on régularise leur statut afin que tous leurs compatriotes se retrouvent « à l'abri de la mort, de la torture et de la détention ».

Ils estiment que, depuis le 11 septembre, les États-Unis ne constituent pas un endroit sûr pour les Arabes et les Musulmans.

Les deux Algériens soulignent au ministre Coderre que, quatre jours avant la levée du moratoire concernant les sans-statut algériens, un rapport du ministère des Affaires étrangères du Canada éta-

blissait que la sécurité en Algérie continuait de présenter des risques pour les Algériens et les résidents étrangers.

« Les chiffres sont là. Tous les médias en parlent. Il n'y a qu'à Immigration Canada qu'on ne veut pas les reconnaître », a soutenu M. Behlouli.

Les deux hommes croient que parmi les facteurs ayant favorisé la levée du moratoire se trouvent les pressions américaines à la suite des attentats terroristes survenus à New York et Washington, ainsi que des raisons économiques, autant du côté canadien qu'algérien.

L'Algérie est le premier partenaire économique du Canada pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Il y a un milliard de dollars d'échanges entre l'Algérie et le Canada. Le jour de la levée du moratoire, le premier ministre Chrétien était en Algérie, dont les dirigeants cherchent à donner une image de pays non violent pour mieux rassurer les investisseurs potentiels, ont observé les deux ressortissants algériens.

Du millier de revendicateurs du statut de réfugié qui ont été déboutés et qui vivent à Montréal, 465 ont épuisé tous les recours disponibles. Parmi eux, une quinzaine ont reçu un avis de déportation. Il leur reste donc deux à trois mois avant que ne tombe le couperet.

« C'est l'angoisse, la peur, l'affolement, a affirmé M. Behlouli. Les gens parlent de suicide. Dans le mois qui a suivi la levée du moratoire, j'ai travaillé à la permanence du comité et, à entendre les appels, on se serait cru au siège de Suicide-Action. Ça se comprend, la situation en Algérie reste violente. »

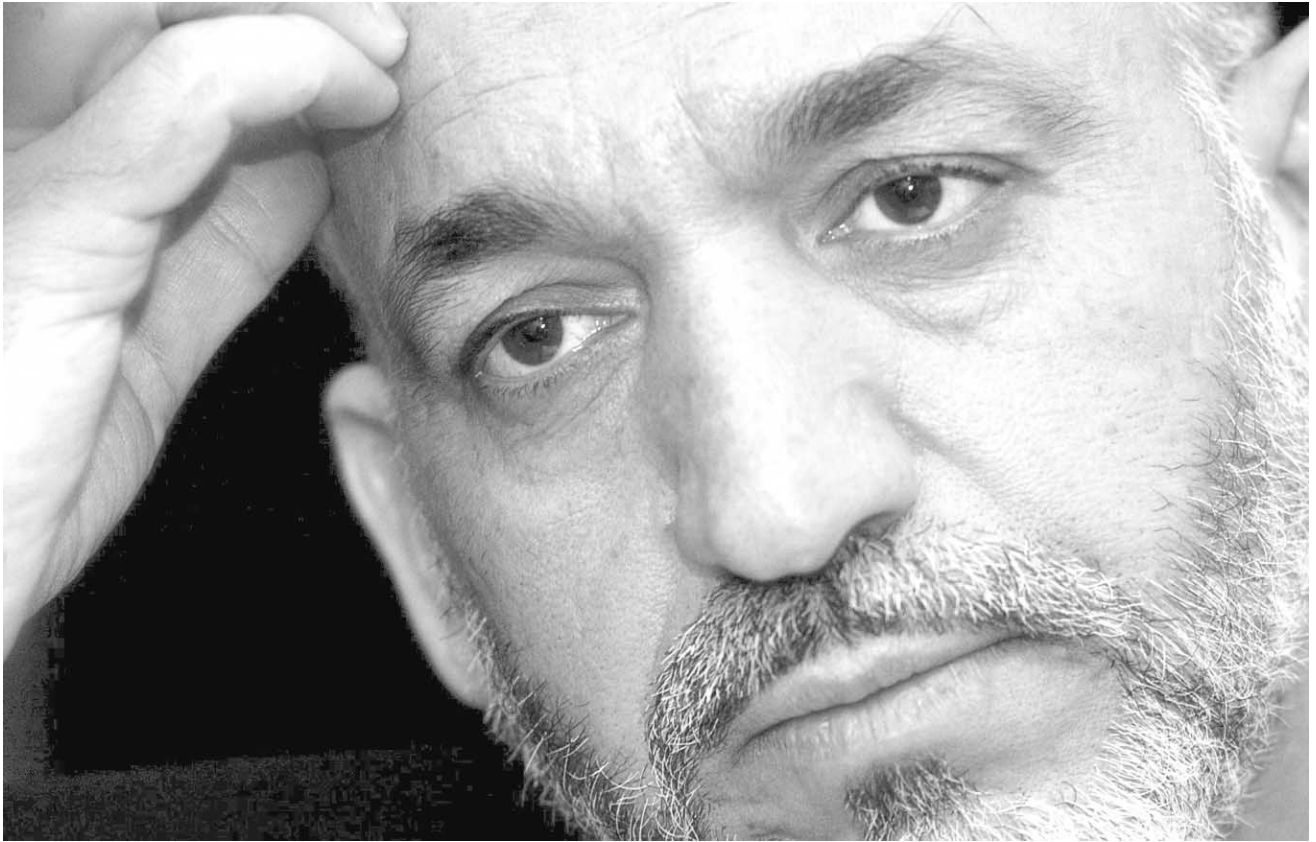


Photo AFP ©

Le chef du gouvernement de transition de l'Afghanistan, Hamid Karzaï.

Selon Hamid Karzaï, Al-Qaeda n'est plus une « menace militaire » en Afghanistan

CHRIS OTTON
Agence France-Presse

KABOUL — Le réseau Al-Qaeda d'Oussama ben Laden ne représente plus une « menace militaire » en Afghanistan, même s'il conserve la capacité de lancer des attaques, a déclaré hier à l'AFP le président Hamid Karzaï.

Jugeant la sécurité « plutôt bonne » dans son pays, le chef du gouvernement de transition a promis d'employer la méthode douce avec les chefs de guerre encore rétifs à l'autorité centrale.

Les hommes d'Al-Qaeda « ne sont pas une menace militaire. Ce sont peut-être des tueurs, ce sont peut-être des terroristes, mais ils ne sont pas une menace militaire », a déclaré Hamid Karzaï.

Il s'est dit satisfait de la situation en termes de sécurité, malgré l'assassinat, le 6 juillet à Kaboul, du vice-président Haji Abdul Qadir. Il a précisé que sa demande, formulée cette semaine, d'un renfort de sa garde par des forces américaines répondait « à une demande du peuple afghan » et non à d'éventuelles menaces. « C'est une très bonne chose, je pense que j'aurais dû faire cela il y a longtemps », a-t-il dit.

Des milliers de soldats, en majorité américains, sont toujours déployés en sol afghan, où ils tra-

quent les talibans et membres d'Al-Qaeda.

À propos du mystère entourant le sort du mollah Mohammad Omar, le chef suprême des talibans et celui d'Oussama ben Laden, Hamid Karzaï a assuré qu'ils seraient capturés s'ils étaient toujours en vie.

« S'ils traînent par ici, nous les trouverons un jour », a-t-il dit.

Présence américaine accrue

Hamid Karzaï a nié que la mort de 48 civils, dans un bombardement américain qui a atteint par erreur un village du sud du pays le 30 juin, attise un sentiment antiaméricain : « Le peuple afghan considère (les Américains) comme des libérateurs. Le peuple afghan leur fait confiance. C'est pour cela qu'ils demandent une présence accrue des Américains et de l'ISAF dans leurs provinces. »

La Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), à laquelle les États-Unis ne participent pas, est chargée de la sécurité à Kaboul et dans les environs.

Hamid Karzaï, un royaliste de l'ethnie pachtoune, aux commandes du pays depuis décembre 2001, a été élu en juin chef d'un gouvernement de transition pour 18 mois. Mais l'autorité de Kaboul reste fragile dans certaines provinces, do-

minées par de puissants chefs de guerre.

Hamid Karzaï s'est engagé à employer des « moyens pacifiques » pour amener ces chefs de guerre sous le contrôle du pouvoir central. « Nous ne voulons pas la guerre, nous ne voulons pas davantage de souffrances pour le peuple afghan. Nous le ferons par des moyens légaux. Cela prendra peut-être du temps, ou bien arrivera demain », a-t-il affirmé.

Le président afghan a souligné que sa politique destinée à faire rentrer les chefs de guerre dans le droit chemin commençait à porter ses fruits et que Kaboul commençait par exemple à percevoir des droits de douane depuis les régions.

« Nous avons maintenant des droits de douane qui alimentent les revenus nationaux afghans. Ceux qui ont des positions gouvernementales répondent immédiatement aux instructions du gouvernement, cela marche bien », a-t-il dit.

Hamid Karzaï a cependant révélé que le puissant gouverneur de Herat, dans l'Ouest, le Tadjik Ismaïl Khan, avait décliné une proposition de devenir ministre de l'Intérieur, tandis que le général Abdul Rashid Dostam avait au contraire accepté de devenir son représentant dans sa région.

DE TOUTES LES COULEURS!

Chaque samedi dans **La Presse**

MONTOIT

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES

SOUMISSIONS

VENTE PAR SOUMISSION

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
RENÉE RICHE PRÊT-À-PORTER INC.
ayant opéré au 7250, Taschereau à Brossard

Veillez prendre note que les actifs suivants de Renée Riche Prêt-à-Porter Inc., une débitrice faillie, sont offerts en vente par soumission par le syndic Ginsberg Gingras & Associés Inc.

Lot 1 Inventaire de marchandise (vêtements pour dames) d'une valeur au détail approximative de 330, 000.00 \$

Lot 2 Équipement de magasin d'une valeur marchande d'environ 10, 600.00 \$

TERMES ET CONDITIONS

L'inspection se fera à la place d'affaires de la débitrice, le mercredi 31 juillet 2002, entre 10 h 00 et 16 h 00.

L'ouverture des soumissions se fera au bureau du syndic au 465, rue St-Jean, bureau 500, Montréal, Québec, le 5 août 2002, à 11 h 00. Les soumissionnaires sont invités à y assister.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, mandat-poste ou argent comptant de 15 % du montant de la soumission. Les enveloppes devront être cachetées et sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite « Le numéro de lot ainsi que le nom de la faillite susmentionnée ».

Avis est par les présentes donné que les conditions s'appliquant à la présente vente sont disponibles auprès du syndic. Ces conditions font partie intégrante de la demande de soumissions. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Pour toute autre information concernant la soumission ci-haut mentionnée, n'hésitez pas à communiquer avec Michel Beauchamp au (514) 844-6438.

DATÉ À MONTRÉAL (Québec), ce 25^e jour de juillet 2002.

GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.
Syndics-Séquestres-Liquidateurs
Michel Beauchamp, CIRP, syndic
465, rue St-Jean, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : (514) 844-6438
Télécopieur : (514) 844-6373

Agence métropolitaine de transport

APPEL D'OFFRES

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES:
FOURNITURE DE VOITURES
A DEUX ÉTAGES POUR
LA LIGNE DE TRAIN
DE BANLIEUE
MONTRÉAL-DORION/RIGAUD

Date et heure limites de réception des offres:
Le 22 août 2002 à 10h00
Prix du document:
100 \$, toutes taxes incluses (chèque visé ou mandat fait à l'ordre de l'Agence métropolitaine de transport et n'est pas remboursable)
N° d'appel d'offres: **AMT-12-B5-946**

Les documents d'appel d'offres sont en français et peuvent être obtenus ou consultés sur place à partir de 13 h 30 le 31 juillet 2002, du lundi au vendredi inclusivement de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:
Agence métropolitaine de transport
500, Place d'Armes, 25^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Pour renseignements: Pierre Marc Charron, Directeur par intérim, Approvisionnement et Informatique. (514) 287-2458

L'objet du présent appel d'offres consiste à identifier un FOURNISSEUR afin de fournir des voitures à deux étages pour la ligne de trains de banlieue Montréal/Dorion-Rigaud. Pour plus d'information, voir le site Internet de l'AMT à l'adresse:
<http://www.amt.qc.ca/corpo/Appro/index.asp>

Une rencontre informative se tiendra le **lundi 5 août 2002 à 9h 30** sous la responsabilité du représentant de l'AMT au 500, Place d'Armes, 25^e étage à Montréal.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres directement de l'AMT peuvent présenter une offre. L'AMT n'est pas tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Pierre Marc Charron
Directeur par intérim,
Approvisionnement et Informatique

Trente-cinq kilomètres à contresens sur l'autoroute

Un Français condamné à 15 mois de prison ferme

Associated Press

LISIEUX (France) — Un homme de 32 ans a été condamné jeudi à 15 mois de prison ferme pour avoir roulé en état d'ivresse à contresens sur 35 km d'un autoroute du nord-est de la France sans provoquer d'accident, ont indiqué hier les autorités.

L'homme qui circulait à 120 km/h à contresens, roulait sans permis de conduire, celui-ci ayant été annulé après deux condamnations pour conduite en état d'ivresse.

Le conducteur a pris la fuite, mais il a été rattrapé 10 km plus loin par les gendarmes auxquels il s'est opposé, frappant l'un d'entre eux.

Il lui a été également interdit de tenter d'obtenir un permis pendant trois ans, et il devra payer une amende de 130 euros (203 dollars) pour avoir fait un demi-tour sur l'autoroute et une autre de 450 euros (704 dollars) pour défaut d'assurance.

La route est longue

Une autoroute portugaise est ouverte après... 36 ans de travaux

Associated Press

LISBONNE (Portugal) — Une autoroute de 240 km reliant Lisbonne à la région touristique de l'Algarve, dans le sud du Portugal, a été inaugurée après... 36 ans de travaux.

Le premier ministre Jose Durao Barroso, devait inaugurer officiellement la nouvelle autoroute jeudi, mais, comble de malheur, la cérémonie a été remplacée par des funérailles. La veille, deux ouvriers ont été écrasés par une poutre en fer.

Un syndicat d'ouvriers du bâtiment a mis cet accident sur le compte de la précipitation qui a caractérisé la phase finale de la construction. Les travaux de la dernière section d'une longueur de 62 km ont causé la mort de 14 ouvriers en 18 mois. La plupart des ouvriers et 10 des victimes sont des immigrés.

La société Brisa, responsable de la construction, rejette ces accusations. Mais les médias ont très vite relayé ces plaintes. Et le quotidien *Correio da Manhã* n'hésitait pas à titrer jeudi : « Un mort tous les 4, 4km ».

La construction de l'autoroute a commencé en 1966, mais elle a été suspendue en raison d'études environnementales, de protestations des communes et du blocage des subventions de l'Union européenne en raison du manque de dialogue avec les municipalités.

Arrondissement LaSalle
Ville de Montréal

APPELS D'OFFRES

La Ville de Montréal, arrondissement LaSalle requiert des soumissions pour :

LOCATION HORAIRE DE HUIT CAMIONS REMORQUEURS AVEC SYSTÈME DE LEVAGE HYDRAULIQUE DES ROUES DES VÉHICULES (WHEEL-LIFT) DONT TROIS AVEC CHARIOT (DOLLY), POUR 3 HIVERS 2002-2003 / 2003-2004 / 2004-2005. GARANTIE : 100 HEURES PAR HIVER, SOUMISSION 089249.

Date d'ouverture : **12 août 2002**
Pour informations, veuillez contacter Claude Paquin au (514) 367-6710.

LOCATION HORAIRE DE QUINZE AUTONIVELEUSES, POUR 3 HIVERS 2002-2003 / 2003-2004 / 2004-2005. GARANTIE : 200 HEURES PAR HIVER, SOUMISSION 089245.

Date d'ouverture : **12 août 2002**
Pour informations, veuillez contacter Claude Paquin au (514) 367-6710.

LOCATION HORAIRE DE DEUX CHARGEURS ARTICULÉS AVEC CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE ET PELLE DE 5 VG³ MINIMUM, POUR 3 HIVERS 2002-2003 / 2003-2004 / 2004-2005. GARANTIE : 200 HEURES PAR HIVER, SOUMISSION 089250.

Date d'ouverture : **12 août 2002**
Pour informations, veuillez contacter Claude Paquin au (514) 367-6710.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à ces appels d'offres numéros 089249, 089245 et 089250 à compter du 29 juillet 2002, en s'adressant aux **Ateliers municipaux André-Traversy, 7277, rue Cordner, LaSalle (Québec) H8N 2J7**, du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h et le vendredi de 8 h à 11 h 45.

Les soumissions devront être retournées au service des ressources matérielles, bureau d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle (Québec) H8R 4A8, le 12 août 2002 AVANT 10 h 30.

L'ouverture des soumissions se fera le 12 août 2002 à 10 h 30 au bureau d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle (Québec) H8R 4A8.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

La Ville de Montréal, arrondissement LaSalle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Services administratifs
Ressources financières et matérielles

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

LETTRES D'INTÉRÊT
Lieux loués
Montréal

Des lettres d'intérêt, pour louer des locaux dûment identifiés, adressées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Direction régionale des approvisionnements du Québec – Service d'attribution des marchés immobiliers, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6^e étage, bureau 604, Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues au plus tard à la date limite déterminée ci-dessous afin d'en assurer la prise en considération. Toute lettre d'intérêt présentée par un agent ou courtier doit être accompagnée d'une autorisation à cet effet du propriétaire du bien immobilier.

N° d'appel d'offres : EF950-020009/A

N° de projet : 206618 – V1

Superficie : 743,74 m² utilisables de locaux pour bureaux, 4 places de stationnement réservées et un stationnement pour le public

Description et occupant : Centre de ressources humaines du Canada pour Développement des ressources humaines Canada

Date limite : 9 août 2002

Endroit : Montréal

Occupation : 1^{er} juin 2003

Terme : Cinq (5) années plus trois (3) options de une (1) année chacune

Instructions

Il ne sera tenu compte que des immeubles situés à l'intérieur du périmètre suivant :

A. **NORD** : rue Sherbrooke

EST : rue de Cadillac

SUD : rue Sainte-Catherine à l'ouest de la rue Vimont et la rue Notre-Dame à l'est de Vimont

OUEST : rue Frontenac

B. À moins d'avis contraire, les emplacements visés couvrent les deux côtés de la rue. Seuls les immeubles de bureaux seront considérés. Les édifices ou les emplacements ayant une vocation ou un usage industriel ne seront pas retenus. Les locaux offerts seront situés à l'intérieur d'une superficie contiguë, sur un même étage, sans être plus haut que le 4^e étage. Les locaux doivent être disponibles à l'avance, de manière à pouvoir les aménager pour la date d'occupation.

NOTE : L'accessibilité aux immeubles et autres installations doit être conforme à la norme nationale du Canada « CAN/CSA-B651-M95 » (AMÉNAGEMENT POUR ACCÈS FACILE). Suite à la réception de la présente lettre d'intérêt dûment remplie, TPSGC se réserve le droit de visiter les locaux suggérés et l'immeuble qui les contient afin de vérifier leur conformité aux conditions usuelles pour ce genre de projet, et informera le propriétaire ou son représentant des conclusions de leur visite dès que possible.

Pour information

Serge Sauvageau, L.L.L., DEA

Agent de location

Téléphone : (514) 496-3690

Télécopieur : (514) 496-3766

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

LETTRES D'INTÉRÊT
Lieux loués
Montréal

Des lettres d'intérêt, pour louer des locaux dûment identifiés, adressées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Direction régionale des approvisionnements du Québec – Service d'attribution des marchés immobiliers, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6^e étage, bureau 604, Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues au plus tard à la date limite déterminée ci-dessous afin d'en assurer la prise en considération. Toute lettre d'intérêt présentée par un agent ou courtier doit être accompagnée d'une autorisation à cet effet du propriétaire du bien immobilier.

N° d'appel d'offres : EF950-020008/A

N° de projet : 205847 – V1

Superficie : 2539,4 m² utilisables de locaux pour bureaux, 38 places de stationnement réservées et un stationnement pour le public

Description et occupant : Centre de ressources humaines du Canada pour Développement des ressources humaines Canada

Date limite : 9 août 2002

Endroit : Montréal

Occupation : 1^{er} juin 2003

Terme : Cinq (5) années plus trois (3) options de une (1) année chacune

Instructions

Il ne sera tenu compte que des immeubles situés à l'intérieur du périmètre suivant :

A. **NORD** : rue Jean-Talon

EST : autoroute 25

SUD : rue Beaubien

OUEST : boul. Lacordaire

B. À moins d'avis contraire, les emplacements visés couvrent les deux côtés de la rue. Seuls les immeubles de bureaux seront considérés. Les édifices ou les emplacements ayant une vocation ou un usage industriel ne seront pas retenus. Les locaux offerts seront situés à l'intérieur d'une superficie contiguë, sur un même étage ou sur 2 étages contigus, sans obstacle, et ne peuvent être situés plus haut que le 4^e étage. Les locaux doivent être disponibles à l'avance, de manière à pouvoir les aménager pour la date d'occupation.

NOTE : L'accessibilité aux immeubles et autres installations doit être conforme à la norme nationale du Canada « CAN/CSA-B651-M95 » (AMÉNAGEMENT POUR ACCÈS FACILE). Suite à la réception de la présente lettre d'intérêt dûment remplie, TPSGC se réserve le droit de visiter les locaux suggérés et l'immeuble qui les contient afin de vérifier leur conformité aux conditions usuelles pour ce genre de projet, et informera le propriétaire ou son représentant des conclusions de leur visite dès que possible.

Pour information

Serge Sauvageau, L.L.L., DEA

Agent de location

Téléphone : (514) 496-3690

Télécopieur : (514) 496-3766

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

LETTRES D'INTÉRÊT
Lieux loués
Montréal

Des lettres d'intérêt, pour louer des locaux dûment identifiés, adressées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Direction régionale des approvisionnements du Québec – Service d'attribution des marchés immobiliers, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6^e étage, bureau 604, Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues au plus tard à la date limite déterminée ci-dessous afin d'en assurer la prise en considération. Toute lettre d'intérêt présentée par un agent ou courtier doit être accompagnée d'une autorisation à cet effet du propriétaire du bien immobilier.

N° d'appel d'offres : EF950-020010/A

N° de projet : 213056 – V1

Superficie : 675 m² utilisables contigus de locaux pour bureaux sur un seul étage et 6 places de stationnement réservées

Date limite : 12 août 2002, à 14 h

Endroit : Montréal

Occupation : 1^{er} juin 2003

Terme : Cinq (5) années plus trois (3) options de une (1) année chacune

Instructions

Il ne sera tenu compte que des immeubles situés à l'intérieur du périmètre suivant :

A. **NORD** : rue Jean-Talon

EST : le côté ouest de l'autoroute 25

SUD : rue Notre-Dame

OUEST : rue Saint-Denis

B. À moins d'avis contraire, les emplacements visés couvrent les deux côtés de la rue. Seuls les immeubles de bureaux seront considérés. Les édifices ou les emplacements ayant une vocation ou un usage industriel ne seront pas retenus. Les locaux offerts seront situés à l'intérieur d'une superficie contiguë, sur un même étage et sans obstacle. Il doit y avoir un arrêt d'autobus ou de métro à moins de 250 mètres à pied de l'entrée de l'édifice. Les locaux doivent être disponibles à l'avance, de manière à pouvoir les aménager pour la date d'occupation.

NOTE : L'accessibilité aux immeubles et autres installations doit être conforme à la norme nationale du Canada « CAN/CSA-B651-M95 » (AMÉNAGEMENT POUR ACCÈS FACILE). Suite à la réception de la présente lettre d'intérêt dûment remplie, TPSGC se réserve le droit de visiter les locaux suggérés et l'immeuble qui les contient afin de vérifier leur conformité aux conditions usuelles pour ce genre de projet, et informera le propriétaire ou son représentant des conclusions de leur visite dès que possible.

Pour information

Serge Sauvageau, L.L.L., DEA

Agent de location

Téléphone : (514) 496-3690

Télécopieur : (514) 496-3766

Avis public

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs d'électricité

Sur demande d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution (le Distributeur), et à la suite de sa décision D-2002-164, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs d'électricité.

Le Distributeur propose de scinder en deux phases le processus réglementaire qui conduira à la modification de l'ensemble de ses tarifs à compter de l'année tarifaire 2004-2005. En phase 1, le Distributeur demande à la Régie d'établir certains principes réglementaires, de fixer le coût du service du Distributeur pour l'année 2002-2003 et la méthode de répartition de ce coût entre les catégories de consommateurs. En phase 2 de l'audition de cette demande, la Régie sera appelée à appliquer ces principes et méthodes et à modifier les tarifs d'électricité du Distributeur.

DEMANDES D'INTERVENTION : Les intéressés pourront faire parvenir à la Régie avec copie au Distributeur leur demande d'intervention au plus tard le **jeudi 15 août 2002 à 12 h**. Ces demandes devront être conformes au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont les intéressés peuvent prendre connaissance sur le site Internet de la Régie (<http://www.regie-energie.qc.ca>).

Observations écrites : La Régie peut reconnaître à des personnes ou à des groupes qui ne demandant pas le statut d'intervenant le droit de lui présenter des observations écrites sur les questions débattues au cours de l'audience. La Régie fera connaître ultérieurement la date à laquelle les intéressés pourront déposer de telles observations.

Accès à la documentation : Les documents relatifs à la phase 1 de la demande du Distributeur sont disponibles pour consultation au Centre de documentation de la Régie et sur son site Internet (<http://www.regie-energie.qc.ca>). Sont également disponibles sur ce site la décision procédurale reliée à la présente demande, les textes législatifs pertinents et les décisions de la Régie.

Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec la Régie, soit par téléphone, au numéro (514) 873-2452 ou, sans frais, au 1 (888) 873-2452, soit par télécopieur, au numéro (514) 873-2070.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

LETTRES D'INTÉRÊT
Lieux loués
Montréal

Des lettres d'intérêt, pour louer des locaux dûment identifiés, adressées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Direction régionale des approvisionnements du Québec – Service d'attribution des marchés immobiliers, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6^e étage, bureau 604, Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues au plus tard à la date limite déterminée ci-dessous afin d'en assurer la prise en considération. Toute lettre d'intérêt présentée par un agent ou courtier doit être accompagnée d'une autorisation à cet effet du propriétaire du bien immobilier.

N° d'appel d'offres : EF950-020009/A

N° de projet : 206618 – V1

Superficie : 743,74 m² utilisables de locaux pour bureaux, 4 places de stationnement réservées et un stationnement pour le public

Description et occupant : Centre de ressources humaines du Canada pour Développement des ressources humaines Canada

Date limite : 9 août 2002

Endroit : Montréal

Occupation : 1^{er} juin 2003

Terme : Cinq (5) années plus trois (3) options de une (1) année chacune

Instructions

Il ne sera tenu compte que des immeubles situés à l'intérieur du périmètre suivant :

A. **NORD** : rue Sherbrooke

EST : rue de Cadillac

SUD : rue Sainte-Catherine à l'ouest de la rue Vimont et la rue Notre-Dame à l'est de Vimont

OUEST : rue Frontenac

B. À moins d'avis contraire, les emplacements visés couvrent les deux côtés de la rue. Seuls les immeubles de bureaux seront considérés. Les édifices ou les emplacements ayant une vocation ou un usage industriel ne seront pas retenus. Les locaux offerts seront situés à l'intérieur d'une superficie contiguë, sur un même étage, sans être plus haut que le 4^e étage. Les locaux doivent être disponibles à l'avance, de manière à pouvoir les aménager pour la date d'occupation.

NOTE : L'accessibilité aux immeubles et autres installations doit être conforme à la norme nationale du Canada « CAN/CSA-B651-M95 » (AMÉNAGEMENT POUR ACCÈS FACILE). Suite à la réception de la présente lettre d'intérêt dûment remplie, TPSGC se réserve le droit de visiter les locaux suggérés et l'immeuble qui les contient afin de vérifier leur conformité aux conditions usuelles pour ce genre de projet, et informera le propriétaire ou son représentant des conclusions de leur visite dès que possible.

Pour information

Serge Sauvageau, L.L.L., DEA

Agent de location

Téléphone : (514) 496-3690

Télécopieur : (514) 496-3766

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

LETTRES D'INTÉRÊT
Lieux loués
Montréal

Des lettres d'intérêt, pour louer des locaux dûment identifiés, adressées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Direction régionale des approvisionnements du Québec – Service d'attribution des marchés immobiliers, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6^e étage, bureau 604, Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues au plus tard à la date limite déterminée ci-dessous afin d'en assurer la prise en considération. Toute lettre d'intérêt présentée par un agent ou courtier doit être accompagnée d'une autorisation à cet effet du propriétaire du bien immobilier.

N° d'appel d'offres : EF950-020008/A

N° de projet : 205847 – V1

Superficie : 2539,4 m² utilisables de locaux pour bureaux, 38 places de stationnement réservées et un stationnement pour le public

Description et occupant : Centre de ressources humaines du Canada pour Développement des ressources humaines Canada

Date limite : 9 août 2002

Endroit : Montréal

Occupation : 1^{er} juin 2003

Terme : Cinq (5) années plus trois (3) options de une (1) année chacune

Instructions

Il ne sera tenu compte que des immeubles situés à l'intérieur du périmètre suivant :

A. **NORD** : rue Jean-Talon

EST : autoroute 25

SUD : rue Beaubien

OUEST : boul. Lacordaire

B. À moins d'avis contraire, les emplacements visés couvrent les deux côtés de la rue. Seuls les immeubles de bureaux seront considérés. Les édifices ou les emplacements ayant une vocation ou un usage industriel ne seront pas retenus. Les locaux offerts seront situés à l'intérieur d'une superficie contiguë, sur un même étage ou sur 2 étages contigus, sans obstacle, et ne peuvent être situés plus haut que le 4^e étage. Les locaux doivent être disponibles à l'avance, de manière à pouvoir les aménager pour la date d'occupation.

NOTE : L'accessibilité aux immeubles et autres installations doit être conforme à la norme nationale du Canada « CAN/CSA-B651-M95 » (AMÉNAGEMENT POUR ACCÈS FACILE). Suite à la réception de la présente lettre d'intérêt dûment remplie, TPSGC se réserve le droit de visiter les locaux suggérés et l'immeuble qui les contient afin de vérifier leur conformité aux conditions usuelles pour ce genre de projet, et informera le propriétaire ou son représentant des conclusions de leur visite dès que possible.

Pour information

Serge Sauvageau, L.L.L., DEA

Agent de location

Téléphone : (514) 496-3690

Télécopieur : (514) 496-3766

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

LETTRES D'INTÉRÊT
Lieux loués
Montréal

Des lettres d'intérêt, pour louer des locaux dûment identifiés, adressées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Direction régionale des approvisionnements du Québec – Service d'attribution des marchés immobiliers, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 6^e étage, bureau 604, Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues au plus tard à la date limite déterminée ci-dessous afin d'en assurer la prise en considération. Toute lettre d'intérêt présentée par un agent ou courtier doit être accompagnée d'une autorisation à cet effet du propriétaire du bien immobilier.

N° d'appel d'offres : EF950-020010/A

N° de projet : 213056 – V1

Superficie : 675 m² utilisables contigus de locaux pour bureaux sur un seul étage et 6 places de stationnement réservées

Date limite : 12 août 2002, à 14 h

Endroit : Montréal

Occupation : 1^{er} juin 2003

Terme : Cinq (5) années plus trois (3) options de une (1) année chacune

Instructions

Il ne sera tenu compte que des immeubles situés à l'intérieur du périmètre suivant :

A. **NORD** : rue Jean-Talon

EST : le côté ouest de l'autoroute 25

SUD : rue Notre-Dame

OUEST : rue Saint-Denis

B. À moins d'avis contraire, les emplacements visés couvrent les deux côtés de la rue. Seuls les immeubles de bureaux seront considérés. Les édifices ou les emplacements ayant une vocation ou un usage industriel ne seront pas retenus. Les locaux offerts seront situés à l'intérieur d'une superficie contiguë, sur un même étage et sans obstacle. Il doit y avoir un arrêt d'autobus ou de métro à moins de 250 mètres à pied de l'entrée de l'édifice. Les locaux doivent être disponibles à l'avance, de manière à pouvoir les aménager pour la date d'occupation.

NOTE : L'accessibilité aux immeubles et autres installations doit être conforme à la norme nationale du Canada « CAN/CSA-B651-M95 » (AMÉNAGEMENT POUR ACCÈS FACILE). Suite à la réception de la présente lettre d'intérêt dûment remplie, TPSGC se réserve le droit de visiter les locaux suggérés et l'immeuble qui les contient afin de vérifier leur conformité aux conditions usuelles pour ce genre de projet, et informera le propriétaire ou son représentant des conclusions de leur visite dès que possible.

Pour information

Serge Sauvageau, L.L.L., DEA

Agent de location

Téléphone : (514) 496-3690

Télécopieur : (514) 496-3766